

Université Abderrahmane MIRA BEJAIA  
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion  
Département des Sciences Economiques



## Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de master en science économiques  
Option :  
Economie Monétaire et Bancaire

### THEME

Le financement de la PME agro-alimentaires en Algérie  
cas de de Bejaia

Réaliser par :

Encadré par :

- *M<sup>me</sup> LOUATI née BENYAHIA Leila*
- *M<sup>lle</sup> BERBARE Thiziri*

*M<sup>r</sup> AGGOUNE Karim*

**2019-2020**

# Remerciement

Le plus grand merci s'adresse au Bon Dieu, le tout  
puissant de nous avoir accordé le courage et  
volonté pour accomplir ce travail.

Nous tenons à adresser nos plus vifs  
remerciements à M. AGGOUNE pour nous avoir  
encadrés.

Nous remercier également tous ceux qui ont  
participé de près ou de loin à l'élaboration de ce  
travail.

# *Dédicaces*

*Ce rapport achevé avec l'aide de dieu, le tout puissant Est dédié à toutes personnes que j'aime. A mon mari et mes enfants Youba, Yaghmouracen, Markande et Aksel, qui se sont sacrifiés pour m'offrir un climat idéal de travail, mes très chers parents, qui n'ont jamais cessé de me témoigner leur affection et de m'apporter leur soutien depuis toujours. et leurs encouragements, consentis dans le souci de ma réussite.*

*A mes sœurs : Zahia, Samira, Razika, Noura ,Fouzia et Farida*

*A mes neveux : Doudine, Boualem, Hakim, Ziyad, Hichem et Amir*

*A mes nièces : Nihad, Mayssa, Ghhnia et serine*

*A mes cousins et cousines*

*A mes tantes et oncles*

*A toute ma grande famille Benyahia sans exception*

*A tous mes Amis (es) sfia, Taous, Wafa, Akila, Bassema et nadira*

*A ma binôme Thiziri et toute sa famille*

*Leila*

## **Dédicace**

**Je dédie ce modeste travail :**

**En premier à mon chère père EL DJOUDI et à ma**

**Chère grand-mère qui nous**

**Ont quittés à jamais, que dieu les gardes dans son vaste paradis.**

**A ma chère mère OUNISSA qui a sacrifié toute sa vie pour notre bonheur.**

**A mes chers frères Lyes et Aris**

**A mon cherscousins Anis et Yacine**

**A mes chères copines Sylia et Sabrina**

**A ma binôme Leila**

**A toute ma famille**

**A tous mes amis**

**A tous ce qui ont contribuée de près ou de loin à la réalisation de**

**ce travail**

**Thiziri**

## Liste des abréviations

ACF : Agents à Capacité de Financement

ABF : Agents à Besoin de Financement

A.N.D.I : Agence Nationale de Développement des Investissements

A.N.G.E.M : Agence Nationale de Gestion Microcrédits

A.N.S.E.J : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes.

ABC : Arab Banking Corporation

ALC : Arab Leasing Coporation

AGL : Autorisation Globales d'Importation

AIREPME : Association Internationale de Recherche en PME

BADR : Banque d'Agriculture et de Développement Rural

BEA : Banque d'Extérieur d'Algérie

BDL : Banque de Développement Locale

BNA : Banque Nationale d'Algérie

BFR : Besoin de Fonds de Roulement

CAD : Caisse Algérienne de Développement

CNI : Commission National des Investissement

CNEP : Caisse Nationale d'Epargne et de prévoyance

CNSDC : Caisse Nationale de Solidarité des Départements et des Commune

CGCI : Caisse de garantie des Crédit d'Investissements

CPA : Crédit Populaire d'Algérie

CNAC : Caisse Nationale de Chômage

CGPME : Confédération Générale des petites et moyennes entreprises

CAF : Capacité d'Autofinancement

EPE : Entreprise Publique Economique

EURL : Entreprise Unipersonnelle à responsabilité Limité

FMI : Fond Monétaire Internationale

FGAR : Fonds de Garantie des Crédits aux PME

ICSB : Courcil of Small Busines

LMC : Loi sur la Monnaie et le Crédit

MLA : Maghreb Leasing Algérie

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique  
PME : Petites et Moyennes Entreprise  
PMI : Petites et Moyennes Entreprise Industrielle  
SCF : Système Comptable financier  
SARL : Sociétés à Responsabilité Limité  
SRH : Société de refinancement Hypothécaire  
SOFINANCE : Société Financière D'Investissement de Participation et de Placement  
SNC : Société en Nom Collectif  
SPA : Société Par Action  
TPE : Très Petites Entreprise  
VA : valeur Ajouté  
VAN : Valeur Actuelle net  
VI : valeur immobilisée  
AC : actif circulant  
VE : valeur d'exploitation  
VR : valeur réalisable  
VD : valeur disponible  
CP : capitaux permanent  
FP : fonds propre  
DLMT : dettes à long et moyen terme  
DCT : dettes à court terme  
DF : dettes financières  
FR : fonds de roulement  
BFR : le besoin de fonds de roulement  
T : trésorerie  
RAF : ratio autonomie financier  
RSG : ratio de solvabilité générale  
RLG : ratio de liquidité générale  
RLR : ratio de liquidité réduite  
RLI : ratio de liquidité réduite

## LISTE DES TABLEAUX

N°	Titres	Page
01	La PME par pays, selon le nombre d'employés et la taille moyenne des établissements manufacturiers	08
02	Les types d'entreprise selon la taille et le secteur de fabrication	09
03	Les types d'entreprise selon la taille et le secteur commercial et secteur des services	09
04	définition de la PME au Japon	11
05	Classification des entreprises selon la taille	12
06	Evolution des PME/PMI en Algérie durant la période 2003-2010	37
07	Population des PME en Algérie, année 2019	39
08	Répartition des PME privées sur les différents secteurs d'activités (année 2019)	40
09	concentration des PME privé par région	40
10	Evolution de l'emploi par type de PME, période (2017-2019)	43
11	L'évolution de la VA par le secteur public et privé en Algérie (2004-2015)	44
12	Evolution de nombre de projets déclarés et de l'emploi générés chaque année (ANDI) 2011/2016	46
13	Répartition des projets par secteurs pour la période 2010-2017	47
14	Evolution des projets financés par l'ANSENJ par secteur d'activité de 2012 jusqu'à 2017	48
15	Evolution de nombre d'emploi crée chaque année (ANGEM) 2005 au février 2017	39
16	Tableau récapitulatif des indicateurs sur l'emploi crée par les dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI (cumul au 31/12/2016)	50
17	Activités du FGAR de 2004 jusqu'à 2013	51
18	Type de financement bancaire sollicité par les PME durant 2012-2016	57
19	Quelques comportements des investisseurs ayant eu accès au financement bancaire	58
20	les collectes des dépôts et leur structure entre 2010 à 2017	59
21	volumes des crédits à l'économie (après déduction des créances rachetées par le trésor public) 2010-2017	60

## List des figures

Figure N° 01 : Cadre d'identité de la PME.....	05
Figure N° 02 : les besoins de financement et les différents cycles de la PME.....	14
Figure N° 03 : les besoins de financement d'une PME.....	15
Figure N° 04 : cycle d'exploitation et opération de trésorerie.....	17
Figure N° 05 : les composantes de ressources stables de financement.....	19
Figure N° 06 : Evolution de nombre de PME crée et de l'emploi générés (ANSEJ) depuis sa création jusqu'au 31/12/2016.....	49
Figure N° 07 : Types de financements bancaires sollicités par les PME (2012-2016)...	57



# Sommaire

<b>Introduction Générale</b> .....	01
<b>Chapitre 01 : les fondements théoriques des financements des PME</b> .....	03
<b>Introduction</b> .....	03
<b>Section 01 : Généralités sur les PME</b> .....	03
<b>Section 02 : les besoins de financement des cycles de la PME</b> .....	15
<b>Conclusion</b> .....	31
<b>Chapitre 02 : financement des PME en Algérie</b> .....	32
<b>Introduction</b> .....	32
Section 01 : La PME dans le contexte Algérien.....	33
Section 02 : Etude du financement des PME par les mécanismes du développement et d'incitation à l'investissement (ANSENJ, ANDI, CNAC, ANGEM). .....	44
Section 03 : Relation banque- entreprise .....	49
<b>Conclusion</b> .....	60
<b>Conclusion Générale</b> .....	61



### INTRODUCTION GENERALE

De nos jours les petites et moyennes entreprises (PME) sont considérées comme le principal moteur de développement économique des pays. Ainsi plus de 90% des entreprises sont des PME<sup>1</sup>. Elles constituent une cellule de richesse, une source de satisfaction aux besoins économiques et sociaux en matière de croissance économiques et sociaux, de développement régional, d'absorption de chômage.

La définition des PME varie selon les pays et tient généralement compte des effectifs, du montant du chiffre d'affaires et /ou de la valeur des actifs .parce que les informations correspondantes sont faciles à recueillir, la variable la plus communément utilisé est le nombre de salariés. L'Union européenne et un grand nombre de pays de l'OCDE et de pays en transition et en développement fixent la limite supérieure à 200 ou 250 personnes .Rare sont les pays qui adoptent une autre règle : le Japon (300 salariés) et les Etats-Unis (500 salariés). (OCDE ,2002)

Depuis la fin des années 1980, la création des PME en Algérie cesse d'être d'actualité. Après que ce secteur a été longtemps négligé, la transition d'une économie dirigée a une économie du marché, à travers l'encadrement et l'orientation du secteur privé, a conduit le pays a établir des relations avec les institutions internationales tel que le FMI et la Banque Mondiale pour atténuer la crise de sa dette extérieure d'une part ,et a l'application d'un régime de politique monétaire, financière, économique et commerciale d'une autre part ,qui lui a dicté la privatisation de nombreuses entreprises publiques et a contribué au développement des petites et moyennes entreprises dans certaines activités de l'économie .

La mise en place de différents dispositifs de création d'entreprises, comme (ANSEJ, CNAC, ANJEM, ANEM, .....etc.) et cela pour protéger et améliorer le secteur privé et aussi pour faciliter et encourager les gens à investir et crée des entreprises.

En 2019 les PME en Algérie constituent une grande partie du tissu économique avec 1171945 entreprises. La majorité des PME actives principalement dans les services, l'Artisanat et le BTPH, alors que seulement 8,71% sont des PME à caractère industriel ; En outre, le tissu des PME souffre d'une répartition géographique, inégalitaire, puisque la plupart des PME se concentre dans le nord du pays avec une part de 70%.<sup>2</sup>

<< Ministère de l'industrie et des mines, bulletin d'information statistique de la PME >>

La ministre de l'Industrie et des Mines a souligné la "grande importance" dévolue au secteur agroalimentaire en Algérie. Avec près de 23.0000 entreprises actives, le secteur contribue à raison de 50% dans la production nationale industrielle. Il présente, en outre, un taux de croissance de 6% /an qui le classe "2ème exportateur national après les hydrocarbures".

Cependant, notre travail va être porté sur les capacités de financement des PME agroalimentaire en Algérie, et pour appréhender les besoins et les conditions d'évolution de ces entreprises. La question centrale est formulée comme suit :

### **Quels sont les principales sources de financement des PME agroalimentaire en Algérie ?**

A cet effet, le traitement de cette problématique soulève d'autres questions secondaires, qui méritent réflexion, à savoir :

- 1- Quels sont les fondements théoriques du financement des PME ?
- 2- Quel sont les moyens disponible pour le financement des PME en Algérie ?
- 3- Comment les PME agroalimentaire sont-elles financées au niveau de la wilaya de Bejaia ?

Pour cela, nous avons adopté dans notre travail la méthodologie d'approche suivante :

Nous avons fait des recherches basées sur le recueil d'informations et des données nécessaires en nous appuyant sur la documentation par la consultation d'un certain nombre d'ouvrages, des textes réglementaires algériens, des mémoires, ainsi que des sites internet.

De plus nous avons fait une enquête dans plusieurs entreprises agroalimentaire en élaborant un questionnaire regroupant une série de questions relative à notre étude, ce dernier est uniquement réservé aux PME de la wilaya de Bejaia.

Afin de pouvoir mener à bien notre travail, nous allons souligner quelques hypothèses :

H 01: les PME se financent intégralement par leur fonds propres

H 02 : les PME font appel aux organismes d'incitation à l'investissement

H 03 : les PME s'orientent vers les établissements bancaires

H 04 : les PME se redirigent vers le marché financier et boursier

En vue de mener à bien notre travail, nous avons opté de l'organiser de la manière suivante :

Le premier chapitre abordera sur les fondements théoriques des PME. Le deuxième chapitre, quant à lui, sera consacré sur le financement des PME en Algérie. Nous avons voulu réaliser un troisième chapitre sur le financement de la PME agroalimentaire à Bejaia, mais le contexte actuel de COVID 19 a été un obstacle pour réaliser notre enquêtes auprès des entreprises ci-joint notre questionnaire. Ce travail se termine par une conclusion et des suggestions émises en vue d'améliorer et lever les handicaps empêchant l'accès des PME au financement nécessaire à leur développement.

### **Chapitre 1 :**

#### **LES FONDEMENTS THEORIQUES DU FINANCEMENT DES PME**

Les Petites et Moyennes Entreprises sont considérées d'une manière globale comme synonyme de diversité et d'hétérogénéité, que ce soit sur le plan sectoriel, géographique ou financier. Cependant, le secteur des PME est devenu un thème de recherche d'actualité pour un certain nombre de chercheurs et universitaires, car il constitue le pilier du développement durable du pays. Selon ALI Tehami « *il n'y pas lieu d'être diplômé de saint- Cyr ou d'être le prix Nobel d'économie pour dire que la PME/PMI constitue le cœur et le poumon de l'économie durable* »<sup>1</sup>.

De sa création et tout au long de son existence, l'entreprise à besoins de ressources de financement pour faire face à ses engagements d'une façon générale, elle possède quatre grandes missions, une mission financière, consistant à engager la richesse nécessaire pour rémunéré des capitaux, une mission économique afin de crée de la richesse pour sa contribution au PIB du pays, une mission social qui aide le développement de son environnement externe et en fin la mission commerciale où elle crée des besoins et services qui répondent aux besoins de consommations.

- L'achat des matières premières et fournitures.
- La rémunération de la main d'œuvre.

A cet effet les PME, et au moment opportun doivent détenir les ressources financière nécessaires pour faire face à ces échéances, les entreprise doivent d'abord engager des dépenses avant de percevoir des recettes pour exercer leur activités, réalisation des investissements matériels (terrains, installation, construction, achat de matière de fourniture) ;

Prévoir la rémunération de la main d'œuvre, mais les recettes seront encaissées après la réalisation des ventes, alors ce décalage dans le temps entre les paiements et les encaissements concernant l'investissement génère des besoins de financement que l'entreprise devrait couvrir en se procurant à des fonds selon différentes modalités, pour cela nous nous interrogeons sur quelques points :

---

<sup>1</sup>Tehami A « la PME/PMI, l'arme et l'âme des puissances économiques actuelles », Quotidien d'Oran, n°222,04/2002

- quels sont les différents besoins de financement des investissements des PME ?
- quels sont les sources de financement des investissements des PME ?
- quels sont les choix de financements préférés par les PME ?

Dans ce premier chapitre nous allons essayer de pénétrer l'univers de la PME, ses spécificités, et son financement. Ainsi, dans la première section nous aborderons l'entreprise et la définir à travers deux approches différentes et atteler sur ses spécificités.

Dans la seconde section, nous nous intéresserons particulièrement au financement des PME comme point important pour sa croissance à travers deux volets, le premier de ces volets parle sur le besoin de financement des PME, le deuxième examine les sources de financement qui répond aux différents besoins de financement exposés dans le premier volet.

### **Section 01 : Généralités sur les PME**

Il n'est pas aisé de pouvoir formuler une quelconque définition du concept de la petite et moyenne entreprise, tandis qu'il existe plusieurs définitions selon plusieurs pays et auteurs. De ce fait il convient de mettre l'accent sur les différentes définitions des PME et leurs spécificités.

#### **1. Définition des Petites et Moyennes Entreprises**

Les définitions de la petite et moyenne entreprise sont difficiles à être générés. Elles se différencient par des caractéristiques telles que, le type de marché desservi, la performance, l'âge et la taille (St-Pierre, Julien et Morin, 2010). Mais, elles peuvent se subdiviser en plusieurs approches distinctes selon les critères de la PME.

Ainsi, R. Wittewulghe a distingué deux approches de définition de la pme « en premier lieu, les définitions utilisant les critères qualitatifs (dénommés également critères théoriques, sociologiques ou analytiques), en second lieu, celles utilisant des critères quantitatifs, appelés aussi (descriptif)»<sup>2</sup>.

Quant à Pierre Andréjulien, il a regroupé les critères les plus adéquats des deux approches « quantitative et qualitative » pour en distinguer une approche composite, et cela dans un ouvrage collectif de la Confédération Générale des Petites et moyennes Entreprises (GREPME).

---

<sup>2</sup>Witterwulghe. Robert, la pme une entreprise humaine, département de boeck université, 1998, P 14.

## **1.1 L'approche qualitative**

L'approche qualitative se base sur les critères socio-économique set analytiques qui sont nécessaire, voir même indispensable à la définition de la PME.

Elle est donc « une unité de production ou de distribution et une unité de gestion, sous l'autorité d'un dirigeant entièrement responsable de l'entreprise, dont il est souvent propriétaire et qui est directement lié à la vie de l'entreprise»<sup>3</sup>.

Ceci dit, il est nécessaire de pénétrer « la boîte noire », pour cerner les spécificités de gestion des PME, ainsi améliorer la compréhension qu'on peut avoir d'une PME. Les critères qualitatifs touchent les aspects suivants :

### **1.1.1 Le mode de direction ou l'exercice du pouvoir**

Pour la CGPME, « les PME sont des entreprises dans lesquelles les propriétaires assument personnellement et directement les responsabilités financières, techniques, sociales et commerciales quelle que soit la forme juridique adoptée »<sup>4</sup>.

Cette conception de la PME recèle totalement l'élément dimensionnel de l'entreprise .Elle met trois éléments essentiels :

#### **A. Le risque**

L'entreprise constitue souvent un bien propre que l'entrepreneur a construit en donnant en garantie, parfois en vendant ses biens personnels et ceux de sa famille. En outre, les concours bancaires disponibles sont limités. À de nombreux cas les fins de mois des dirigeants, dans les premières années d'exploitation, ont été difficiles (H. Baumert, 1992), ce qui accroît la perception du risque (Van . Loye, 1991).

#### **B. La responsabilité**

Elle peut découler du degré d'implication patrimoniale du dirigeant dans l'entreprise ou de son extrême attachement moral à l'exploitation<sup>5</sup>.Son cercle d'amis et de connaissances

---

<sup>3</sup> Confédération générale des petites et moyennes entreprises (GREPME), définition permanente, services documentation,1983,P1. Cité par Robert.Wtterwulge, Op. cit, P15.

<sup>4</sup> CGPME : « les organisations patronales : CGPME ; SNPMI, autres mouvement »liaisons sociales, N) spécial 8938 ,P .7 , paris ,1983 .

<sup>5</sup>B.Yoncourt et T.marois : « Le financement des PME par les banques en France : nécessités, particularismes, risques et solutions », Les petites et moyennes entreprises, éd. BergerLevrault, 1989, P 60.



est très souvent conditionné par sa qualité de chef d'entreprise, donc l'échec d'exploitation est vécu identiquement comme un échec personnel.

### **C. L'indépendance**

« La petite entreprise est avant tout une entreprise juridiquement, sinon financièrement indépendante, opérant dans les secteurs primaires, manufacturiers ou de services, et dont les fonctions de responsabilités incombent le plus souvent à une seule personne, sinon à deux ou trois, en général seuls propriétaires du capital », (P.A Julien et M. Marchesnay).

#### **1.1.2 La direction effective**

Julien et Marchesnay soulignent que « le chef d'entreprise est omniprésent dans l'approche qualitative. Son rôle est considéré comme déterminant dans la PME »<sup>6</sup>. Cela dit, qu'aucune décision n'est prise sans l'acceptation de l'entrepreneur de la PME, c'est lui qui contrôle, surveille, corrige et punit les moindres gestes dans son organisation.

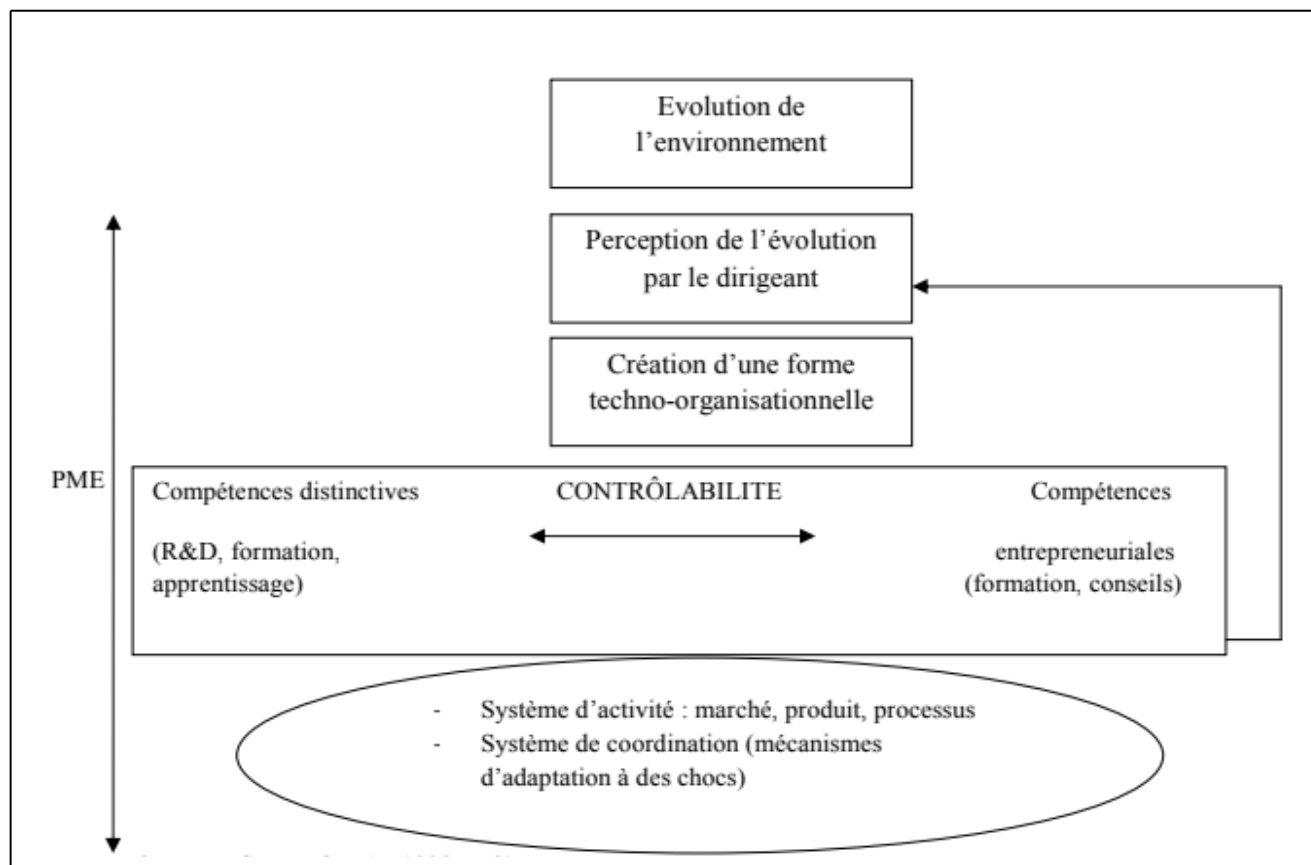
Toutefois, le chef d'entreprise détient en grande partie le pouvoir dans la PME, les objectifs de l'entreprise sont souvent déterminés par ses objectifs personnels. Pour M. Bauer, l'exercice de ce pouvoir se fonde plus sur une domination traditionnelle et charismatique que sur un mode bureaucratique où les tâches sont définies à l'avance et exécutées par des spécialistes<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup>Julien, A, Marchesnay. M, « la petite entreprise : principes économiques et gestion », éd Vuibert, Paris, 1988, P 21.

<sup>7</sup>M. BAUER, L'entreprise, une affaire de société. Presse de la Fondation Nationale des Sciences Sociales, 1992. P151.

Figure N° 01 : cadre d'identité de la PME



Source : GUILHON A, 1998, P61.

### 1.2 L'approche quantitative

L'approche quantitative se base sur les critères qui sont mesurables et quantifiables. De ce fait une liste détaillée donnée par Acibert des critères les plus utilisés pour définir la PME : « le profit brut, la valeur ajoutée, la capital, le chiffre d'affaires, la part du marché, les investissements, les surfaces occupées, le degré d'association entre propriété et pouvoir, le rayon d'activité géographique, la production annuelle »<sup>8</sup>

Néanmoins, certains critères comme le chiffre d'affaire et l'effectif du personnel, sont les plus essentiels pour déterminer la spécificité de la PME. Le tableau 01, tableau 02 et tableau 03 suivants illustrent la définition de la PME selon les critères précédents.

<sup>8</sup>Alice Guilhon, « vers une nouvelle définition de la PME à partir du concept de contrôlabilité » dans « PME : de nouvelles approches » sous la direction d'Oliver Torres, Edition Economica, 1998, p 55

## CHAPITRE 01 : Les fondements théoriques du financement des PME

**Tableau N°01 :** La PME par pays, selon le nombre d'employés et la taille moyenne des établissements manufacturiers

	La PME selon le nombre d'employés		Taille moyenne des établissements par employés
	Petite entreprise	Moyenne entreprise	
Belgique	1-50	51-200	33
Danemark	1-50	51-200	-
Etat Unis	1-250	251-500	51
France	1-49	50-500	103
Japon	1-49	50-500	7
Norvège	1-20	21-100	-
République			
R.F.D'Allemagne	1-49	50-499	159
Royaume Uni	1-50	51-200	60
Suède	1-49	50-199	84

**Source:** Julien D.A, Marchesney, 1988, P 54

D'après le tableau on distingue entre une petite ou moyenne entreprise selon le nombre d'employés, aux Etats Unis on emploie jusqu'à 250 employés pour la petite entreprise et au-delà ce chiffre elle est considéré comme moyenne entreprise. Dans les autres pays tel que : Belgique, Danemark, France, Japon, Allemagne, Royaume Uni et Suède la petite entreprise emploie jusqu'à 50 salariés. Alors que la Norvège la petite entreprise n'emploie que 20 salariés.

## **CHAPITRE 01 : Les fondements théoriques du financement des PME**

**Tableau N°02:** Les types d'entreprise selon la taille et le secteur de fabrication

<b>Classe</b>	<b>Nombre d'employés</b>	<b>Montant des actifs</b>	<b>Type d'entreprise</b>
I	0 – 4	Inférieurs à 375 000 \$	Artisanale
II	5-49	Plus de 375 000\$	Petite
III	50-199	Inférieurs à 2 750 000\$	Moyenne
IV	200-499	Plus de 2 750 000\$	Grosse
V	500 et +	Inférieurs à 10 000 000\$ Plus de 10 000 000\$ Inférieurs à 30 000 000\$ Plus de 30 000 000\$	Très grosse

Source : Julien D.A, Marchesnay M, 1988, p 54.

**Tableau N° 03 :** Les types d'entreprise selon la taille et le secteur commercial et secteur des services

<b>Classe</b>	<b>Nombre d'employés</b>	<b>Montant des actifs</b>	<b>Type d'entreprise</b>
I	Moins de 3	Inférieurs à 375 000\$	Artisanale
II	Moins de 10	Moins de 2 000 000\$	Petite
III	Moins de 30	Plus de 2000 000\$	Moyenne
IV	Plus de 30	Moins de 8 000 000\$ Plus de 8 000 000\$	Grosse

Source: Julien D, A. Marchesnay M, 1988, p 54.

Les définitions de la PME sont multiples, elles se différencient d'un pays à un autre, pour cela nous avons choisi quelques définitions dans certains pays développés et industrialisés

### **1.2 Définition de la PME dans certains pays développés**

Pour définir les PME dans les pays développés on a pris (Canada, États-Unis, Japon ainsi qu'une définition européenne)

### **1.2.1 Définition de la PME au Canada**

Au Canada, une Petite ou Moyenne Entreprise (PME) ne doit généralement pas employer plus de 500 personnes, ne pas avoir un actif supérieur à 25 millions de dollars et ne doit pas être détenue à plus de 25% par une entreprise de plus grande importance.

Selon la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, les PME se répartissent de la façon suivante :

- Les petites entreprises sont celles qui regroupent de 5 à 50 salariés ;
- Les moyennes entreprises se définissent de façon variable suivant le pays et le secteur d'activité, avec un maximum généralement fixé à 500 salariés.<sup>9</sup>

### **1.2.2 Définition de la PME aux Etats Unis**

Aux Etats Unis, Small Business Administration définit les petites entreprises comme étant des entreprises indépendantes comptant moins de 500 employés.

Les Etats-Unis ont choisi d'établir des normes relatives à la taille, pour chaque catégorie du système de classification des industries de l'Amérique de Nord<sup>10</sup>.

### **1.2.3 Définition européenne de la PME**

Selon la recommandation de la commission du 6 mai 2003, concernant la définition des micros, petites et moyennes entreprises : « Est considérée comme entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique. Sont notamment considérées comme telles les entités exerçant une activité artisanale ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique ».

Effectif et seuils financiers définissant les catégories d'entreprises ; cité dans l'article N° 02 de la recommandation de la commission du 6 mai 2003.

- La catégorie des micros, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires

---

<sup>9</sup>[http://fr.wikipedia.org/wiki/petite et moyennes entreprises au canada](http://fr.wikipedia.org/wiki/petite_et_moyennes_entreprises_au_canada)

<sup>10</sup>Acibert cité par R.Wtterwulghe et Fr. Janssen, « La PME Une entreprise humaine » de boeck Université, 1998, P173.

## **CHAPITRE 01 : Les fondements théoriques du financement des PME**

annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

- Dans la catégorie des PME, une petite entreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros.
- Dans la catégorie des PME, une micro entreprise est définie comme étant une entreprise qui est occupée par moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

### **1.2.4 Définition de la PME au Japon**

La définition de la PME au Japon s'appuie sur l'effectif et capital/investissement, ces critères sont différents selon le secteur d'activité, le tableau 04 ci-dessous le montre.

**Tableau N° 04 :** définition de la PME au Japon

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Nombre d'employés</b>	<b>Capital</b>
Fabrication, construction et transport	Moins de 300 personnes	Moins de 300 millions de Yens
Commerce de gros	Moins de 100 personnes	Moins de 100 millions de Yens
Industrie des services	Moins de 100 personnes	Moins de 50 millions de Yens
Commerce de détail	Moins de 50 personnes	Moins de 50 millions de Yens

**Source :** OCEDE, Turquie, 1994, p11.

D'après le tableau ci-dessus la PME au Japon est définie en se servant des critères comme le nombre d'employé et le capital investi, c'est une sorte d'entreprise qui n'emploie pas plus de 300 personnes et un capital qui ne dépasse pas 300 millions de Yens.

### **1.3 Définition de la PME dans certains pays en voie de développement**

La définition de la PME se diffère d'un pays à un autre, nous avons pris la définition de la PME au Maroc et en Tunisie comme désignation de certains pays en voie de développement

#### **1.3.1 Définition de la PME au Maroc**

La définition de la PME au Maroc a connu une évolution sur deux grandes périodes s'étalant pour la première de 1960-62 à 1982, et pour la seconde, de 1983 à nos jours.

## **CHAPITRE 01 : Les fondements théoriques du financement des PME**

Il existe plusieurs définitions au Maroc, mais la loi 53-00 formant « Charte de la PME » du 23 juillet 2002, a donné naissance à une définition légale de la PME au Maroc.

En outre, selon le premier article de cette loi, les PME doivent répondre aux conditions suivantes :

- ✓ Avoir un effectif permanent qui ne dépasse pas 200 personnes
- ✓ Avoir réalisé au cours de deux derniers exercices, soit un chiffre d'affaires annuel hors taxe n'excédant pas 75 millions de dirhams, soit un total de bilan qui n'excède pas 50 millions de Dirham marocain MAD.

Cette même charte propose encore des critères spécifiques aux entreprises nouvellement créées (c'est-à-dire celles qui ont moins de deux années d'existence).

De ce fait, sont considérées comme PME les entreprises ayant engagé un programme d'investissement initial inférieur à 25 millions de Dirham marocain MAD et respectant un ratio d'investissement par emploi inférieur à 250000 MAD.

Le nouveau système proposé qui devrait être adopté par l'ensemble des banques marocaines, propose des échelles de notion différenciées suivant la catégorie d'entreprise concernée (grande entreprise, PME, micro-entreprise), définies sur les bases suivantes :

**Tableau N° 05:** Classification des entreprises selon la taille

Type d'entreprise	Effectif permanent	Chiffre d'affaires ou Total du bilan	
<b>Grande entreprise</b>	>250 salariés	≥75 Millions MAD	≥90 Millions MAD
<b>Petite et moyenne entreprise</b>	<250 salariés	<75 Millions MAD	<90 Millions MAD
<b>Micro-entreprise</b>	< 10 salariés	<10 Millions MAD	<15 Millions MAD

**Source :** à partir des données de la charte de la PME Marocaine parue dans le bulletin officiel N°5036 en 2002.

Selon le tableau les entreprises sont réparties en plusieurs types, la Grande entreprise qui emploie plus de 250 salariés, la petite et moyenne entreprise qui n'emploie pas plus de 250 salariés et la Micro-entreprise qui emploie moins de 10 salariés.

D'après la fédération de la PME, les PME marocaines constitueraient en 2002, 95% du tissu économique du pays et seraient implantées pour 72% dans le commerce et les services.

### **1.3.2 Définition de la PME en Tunisie**

Il n'existe pas de définition précise de la PME en Tunisie, selon les textes législatifs ou réglementaires ses critères diffèrent.

Selon le Conseil du Marché Financier la définition adoptée est celle liée à la notion des PME opérant dans les secteurs libres à la constitution. Ainsi sont considérées également PME les entreprises dont les critères d'actifs immobilisés nets et d'effectifs n'atteignent pas les seuils suivant :

- ✓ 4 000 000 Dinars Tunisien concernant le montant d'actifs immobilisés nets.
- ✓ Ayant un effectif total de 300 personnes.

## **2. Les spécificités des PME**

### **2.1 Les fondements de la spécificité des PME**

Une théorie de la PME et de son mode de gestion est par P. Mistes (communauté scientifique spécialisée dans le management des PME, qui comporte plusieurs associations de recherche internationale, exemple l'International Council of Small Business « L'ICSB » et L'AIREPME « l'association internationale de recherche en PME ») (Torres O)<sup>11</sup>.

Ces fondements sont les déséconomies d'échelle, de champ et d'expérience, l'analyse traditionnelle économique a permis d'identifier que la recherche de la grande taille était le gage de compétitivité pour les entreprises, ce qui a conduit à démontrer les avantages de la grande entreprise par plusieurs chercheurs qui se prononcent autour de trois concepts : les économies d'échelle, les économies de champ et les économies d'apprentissage.

Selon Marchesnay, P. Mistes français, tous ces arguments peuvent être retournés, car la justification théorique de la PME repose alors sur les trois arguments inverse : les déséconomies d'échelle, les déséconomies de champ et les déséconomies d'expérience.

#### **2.1.1 Les déséconomies d'échelle**

L'accroissement de la taille s'accompagne d'une hausse des coûts. L'entreprise rentre alors dans la phase des déséconomies d'échelle (donc la taille devient un facteur de rigidité). L'organisation se bureaucratise, pouvant faire perdre à l'entreprise tous les avantages accumulés. Les problèmes de gestion et d'organisation alourdissent les coûts.

---

<sup>11</sup>Torrès O, Les PME, voir : [www.oliviertorres.net/travaux/pdf/pmetorres.pdf](http://www.oliviertorres.net/travaux/pdf/pmetorres.pdf)



Ce principe des économies d'échelle et des déséconomies d'échelle, paraît pertinent pour justifier l'existence de très grandes ou de toutes petites entreprises.

- les très grandes pour les activités industrielles avec des produits et des technologies banalisés
- les très petites ne reposent pas sur la standardisation des produits mais au contraire sur l'originalité de collection

C'est pourquoi les produits sont considérablement plus chers car les séries de production sont plus limitées (produit de qualité de moins banal). On trouve le secteur de service qui est en situation des déséconomies d'échelle.

Une autre explication réside dans les évolutions des technologies de production telles que l'informatique ou l'automatisation, qui ont largement réduit le rôle des économies d'échelle.

### **2.1.2 Les déséconomies de champ**

Une autre légitimation de la grande taille repose sur les économies de champ, c'est-à-dire les avantages liés à la diversification, les grandes entreprises diversifiées auront un avantage décisif comparativement aux PME mono-productrices. En effet, le fait d'élargir la gamme de produits, la grande entreprise accroît sa notoriété, réalise des synergies et étale mieux ses charges fixes indirectes. Cependant, la diversification joue un rôle d'amortisseur de risques c'est-à-dire un groupe peut abandonner progressivement une activité qu'il jugera en déclin et se repositionner sur les activités à forte connaissance. La pérennité de l'ensemble est assurée grâce à cette gestion équilibrée du portefeuille d'activités. L'entreprise spécialisée, son avenir elle, dépend exclusivement d'une seule activité, où le marché ou le produit peut décliner avec le temps.

Tous ces arguments peuvent être retournés, en considérant que la spécialisation peut être un atout pour l'entreprise. En effet, l'entreprise spécialisée connaît mieux son métier dont elle peut focaliser toute son énergie et son attention sur l'amélioration constante de son activité. En plus, la diversification au contraire peut conduire l'entreprise à se disperser et à s'engager dans des voies qu'elle ne maîtrise plus, et qui sera la conséquence de la perte d'identité.

La forte spécialisation dans des créneaux étroits peut être considérée comme la base de la compétitivité de certaines PME. Cette spécialisation peut limiter les conflits concurrentiels et assure à l'entreprise une situation de quasi-monopole, en prenant l'exemple

## **CHAPITRE 01 : Les fondements théoriques du financement des PME**

---

les PME du club des n°1 mondiaux qui sont des entreprises dont l'avantage compétitif repose souvent sur une forte adéquation entre une technologie pointue et des besoins spécifiques sur une base mondiale. La spécialisation devient donc un gage d'efficacité pour les entreprises qui s'inscrivent dans un domaine d'activité précis.

### **2.1.3 Les déséconomies d'expérience**

Nous trouvons les économies d'expérience comme troisième légitimation de la grande taille des entreprises. La théorie de l'effet d'expérience dit que le coût de production d'un produit décroît de façon constante à chaque doublement de la production cumulée (Olivier Torrès). La répétition d'une tâche permet de réduire le temps nécessaire à sa réalisation. Cette forte accumulation et la durée permet à l'entreprise de bénéficier d'économie d'apprentissage (courbe d'apprentissage<sup>12</sup>).

L'effet d'expérience est déterminé par le maintien d'un environnement stable, ce qui signifie que l'effet d'expérience n'est pas un atout que si cette condition est présente. Lorsque l'environnement devient instable, le levier déterminant de l'efficacité de l'entreprise sera l'expérimentation.

### **Section 02 : les besoins de financement des cycles de la PME**

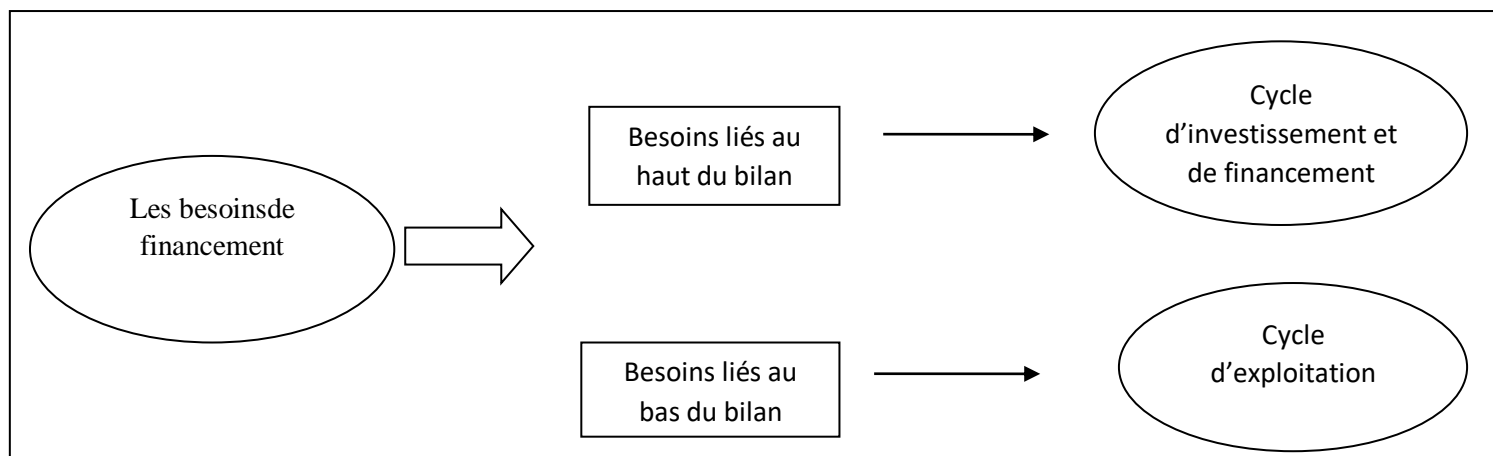
Les besoins de financement sont plus importants au moment de la création de l'entreprise, car à ce niveau les promoteurs n'ont pas la totalité nécessaire de fonds pour réaliser leur projet, et pour ce faire ils sont obligés de faire appel au système financier national (Recours aux crédits bancaire etc...). Ce dernier exige deux conditions, la première c'est l'apport personnel dont le montant est parfois de l'ordre de 30% du coût total de l'investissement, la deuxième, consiste en dépôt de garantie permettant de couvrir le crédit à mettre en place.

---

<sup>12</sup>Courbe d'apprentissage : l'accumulation d'un savoir au fil du temps.

## CHAPITRE 01 : Les fondements théoriques du financement des PME

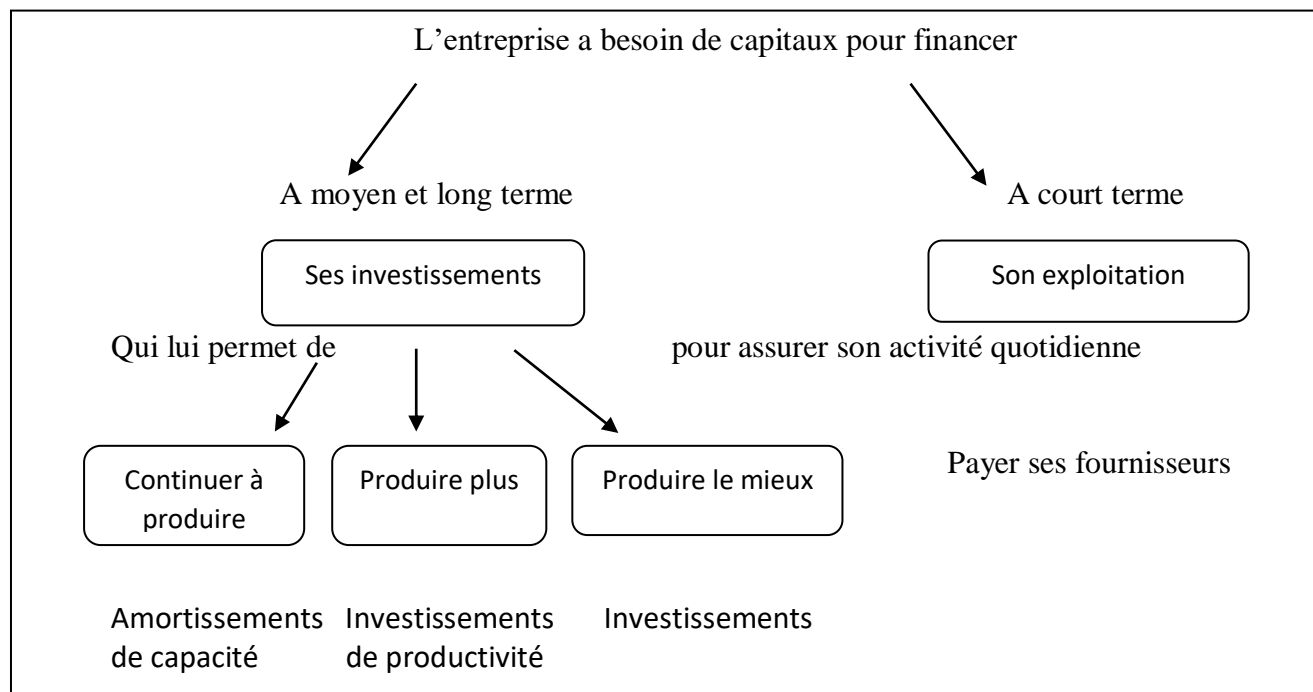
**Figure N° 02 :** les besoins de financement et les différents cycles de la PME :



**Source :** BETOUH Djaber, financement des investissements des pme en Algérie, difficultés et perspectives de diversification des modes de financement, 2018-2019.

On distingue principalement les besoins de financement à long terme, comme les besoins de financement d'investissement, et ceux de court terme qui sont liés à la recherche et le développement.

**Figure N° 03:** les besoins de financement d'une PME



**Source :** GAVROY T, HATERT J, ET JUNGELS J-C, 2010 ; comment financer la croissance de son entreprise, Ed. Edipro, Belgique.

### **1.1 Les besoins liés au cycle d'investissement**

A sa création, l'entreprise doit se procurer un ensemble de besoins destinés à rester dans la firme pour une longue durée (immobilisations etc). L'entreprise doit réaliser des investissements de nature variée correspondant à des objectifs multiples en vue d'assurer sa survie par le renouvellement et l'adaptation de ses matériels, et son développement par l'accroissement de ses installations.

Selon (Bolusset 2007) ; il s'agit d'une opération économique multiforme, dont les objectifs sont variés et dont la comptabilisation prête à débat. L'investissement c'est avant tout une mise de fonds (financement interne ou par l'emprunt) destinée à générer des flux de trésoreries futurs.

Quel que soit sa taille l'entreprise peut engager quatre types d'actions donnant lieu à des investissements<sup>13</sup>.

- Maintenir les capacités de production existantes en procédant à des investissements de remplacement (remplacement d'un matériel ancien, amorti, usé ou obsolète par un matériel neuf). Ces investissements sont très fréquents.
- Améliorer la productivité et pousser à la modernisation et à l'innovation. Ce qu'on appelle les investissements d'exploitation ou de capacité. Ils ont pour but d'accroître la capacité de production ou de commercialisation des produits existants et de vendre des produits nouveaux (l'installation d'une nouvelle ou additionnelle).
- Rationaliser la production : ce sont les investissements de rationalisation ou de productivité qui visent la compression des coûts de fabrication.
- Valoriser le capital humain, il s'agit des investissements humains et sociaux tels que les dépenses de formation, dépenses pour l'amélioration de conditions de travail.

D'un point de vue économique l'investissement est la création du capital de production nécessaire à la mise en œuvre de la fonction de production à travers le cycle d'exploitation. Le capital de production est composé essentiellement d'actif physique dont l'usage est abandonné lorsqu'ils ne présentent aucune utilité économique pour l'entreprise. En

---

<sup>13</sup>Ginglinger E ; Gestion financière de l'entreprise, édition Dalloz, 1991, p 45.

effet, ce bien au fil de son utilisation connaît, de façon irréversible une certaine usure (amortissement) ou, lorsque sa technologie est dépassée, une certaine obsolescence<sup>14</sup>.

### **1.2 Les besoins de financement liés à l'exploitation(ou besoin de fonds de roulement)**

Le cycle d'exploitation est constitué de l'ensemble des opérations qui commence par l'acquisition des outils de production (matières premières, fournitures, services, main d'œuvre), jusqu'à l'encaissement du produit des ventes. Plus ce cycle est long, plus le décalage dans le temps entre les décaissements et les encaissements est important, ce qui entraîne des problèmes de trésorerie. De façon conjoncturelle ou structurelle, plus le cycle d'exploitation est long plus l'entreprise cherche des financements élevés,

Cela dit, pour faire face à ce décalage dans le temps entre les décaissements des dépenses et les encaissements, l'entreprise doit trouver les fonds requis pour couvrir cette période transitoire en sollicitant un découvert bancaire par exemple.

Ces décalages sont structurels donc le besoin de financement d'exploitation (BFR) est permanent.

#### **1.2.1 L'origine de ces décalages**

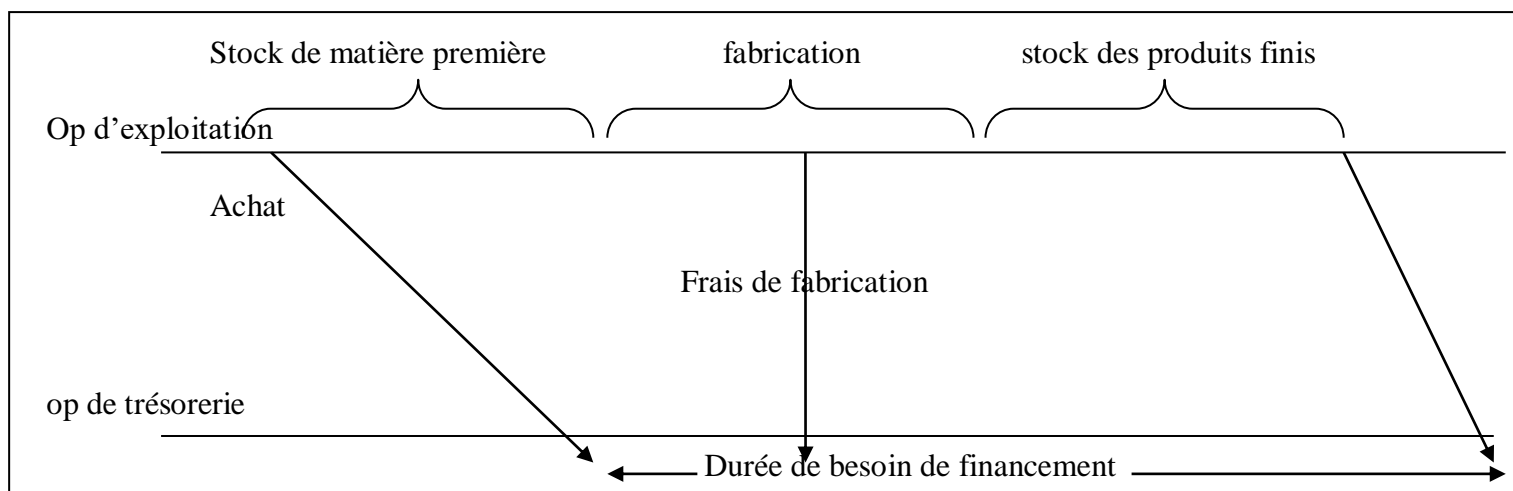
- Du processus de production qui entraîne un délai de fabrication séparant la sortie des matières premières du stock et l'entrée des biens en stock, les produits finis.
- Les délais de stockage jouent un rôle, il recouvre le temps nécessaire à la commercialisation.
- La durée de crédit consenti aux clients provoque un retard à l'encaissement, cette durée est un élément qui caractérise la relation entre client et fournisseur.

---

<sup>14</sup> BEZTOUH Djaber ; financement des investissements des PME en Algérie : difficultés et perspectives de diversification des modes de financement, 2019 ; p54.

## CHAPITRE 01 : Les fondements théoriques du financement des PME

Figure N° 04 : cycle d'exploitation et opération de trésorerie



Source : [www.tifaw.com/analyse financier](http://www.tifaw.com/analyse-financier).

L'estimation du besoin de financement d'exploitation (BFR) est le cumul algébrique des éléments de stocks, des créances clients et des dettes fournisseurs.

$$\text{BFR} = \text{Stocks} + \text{Clients} - \text{Fournisseurs}$$

**Stocks** : ensemble des stocks correspondant à l'exploitation, des matières premières aux produits finis (hors stocks spéculatifs).

**Clients** : créances clients et comptes rattachés effets à recevoir + effets escomptés non échus (EENE) et cessions de créances d'exploitation (titrisation, affacturage) – avance clients (au passif) + personnel (avance et acomptes) + TVA sur achat (compte Etat) + charges constatées d'avance (hypothèse défaut, hors éléments financiers).

**Fournisseurs** : dettes fournisseurs et comptes rattachées (hors fournisseurs d'immobilisation) – avance fournisseur (à l'actif) + personnel (congé payées) + sécurité sociale (charges sociales dues) + TVA due sur ventes + produits constatés d'avance (hypothèse par défaut, hors éléments financiers) + provision pour risques et charges d'exploitation (par exemple litiges d'exploitation garanties à la clientèle)<sup>15</sup>.

Donc au terme de cette section, on constate que les besoins de financement sont différents, deux grandes catégories de besoins se présentent aux PME, le besoin lié à l'investissement et le besoin de fonctionnement communément appelé besoin en fond de roulement, qui se traduit respectivement par une demande de capitaux à long et court terme.

<sup>15</sup>[www.tifaw.com/analyse financier](http://www.tifaw.com/analyse-financier).12-08.2020 à 10h

## **CHAPITRE 01 : Les fondements théoriques du financement des PME**

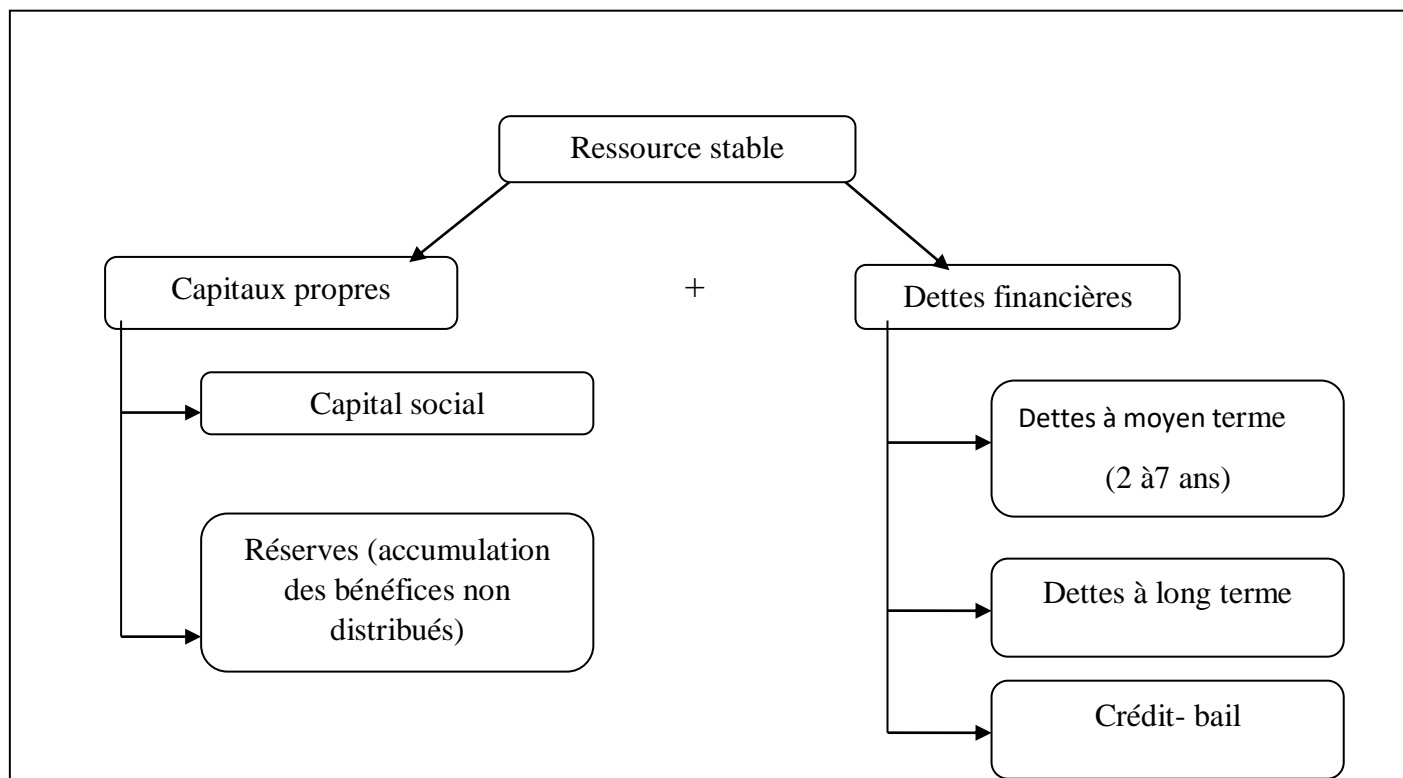
Reste pour l'entreprise, à choisir quel investissement réaliser, et arriver à trouver un moyen de couvrir ses besoins en fonds de roulement.

### **Section 03 : les sources de financement des PME**

Pour que l'entreprise exerce son activité à chaque étape de sa vie, il existe plusieurs sources financières que le dirigeant de l'entreprise doit choisir en fonction de son niveau d'investissement, de son chiffre d'affaires réalisé et du nombre d'employés, et l'impact de chaque type de financement sur la rentabilité de la PME, et la répartition des coûts entre charges variables et fixes.

Selon l'origine, les sources de financement peuvent être classées dans deux catégories, interne (propriétés de l'entreprise) ou externe (l'endettement).

**Figure N° 05:** les composantes de ressources stables de financements



**Source :** BEZTOUH Djaber, financement des investissements des PME en Algérie : difficultés et perspectives de diversification des modes de financement, Bejaia, 2019, p67.

Les choix de financement possible dépendent de l'environnement dans lequel évolue la PME, c'est le propriétaire ou le dirigeant qui décide et choisit le mode de financement.

### **1 Les ressources internes de financement**

Le financement interne signifie que l'entreprise utilise ces propres moyens et ceux de ses associés pour financer partiellement ou totalement les besoins en équipement en fond de roulement (FR), d'une façon générale, le financement interne est le premier choix.

Chaque entreprise a des bénéfices après impôt qui sont distribués aux actionnaires sous forme de dividendes, l'autre partie est utilisée par l'entreprise pour investir, c'est l'autofinancement.

#### **1.1 L'autofinancement**

L'autofinancement est le résultat de la somme des dotations aux amortissements (les dépenses nécessaires au renouvellement des équipements), des réserves (provision et bénéfice non distribués), des plus-values, des capitaux propres, des antérieurs de l'épargne, il correspond à l'accroissement des actifs nets réels de l'entreprise durant une période déterminée.

L'autofinancement est le surplus monétaire dégagé par l'entreprise sur son activité propre et conservé par elle pour financer son développement futur<sup>16</sup>.

Plusieurs auteurs définissent l'autofinancement comme « la rétention de tout ou une partie de la rémunération annuelle des actionnaires en vue de couvrir les divers besoins de l'entreprise, il s'agit donc d'un processus d'épargne réalisé au niveau de la société »<sup>17</sup>.

Autrement dit, l'autofinancement est la part de la (CAF) la capacité d'autofinancement consacrée au financement de l'entreprise après rémunération des associés, il reste l'autofinancement.

Le calcul de l'autofinancement de tableau de financement du système comptable financier (SCF) est le suivant :

L'autofinancement = Capacité d'autofinancement – Dividendes distribués au cours de l'exercice.

L'autofinancement est *«la richesse nouvelle générée par l'entreprise en une*

---

<sup>16</sup> MEKBEL Mebrouk ; YOUSFI Abdelkader ; financement des PME en Algérie « Contraintes et perspectives, cas de la wilaya de Bejaia, 2013/2014, p34.

<sup>17</sup> JOBERD P, GILLET R, RAMBOURG P ; Finance du marché, Finance d'entreprise, Diagnostic financier, Edition Dalloz 1994, p 143.



*Année, une fois que l'on a déduit la rémunération des actionnaires (dividendes) »<sup>18</sup>.*

La CAF se calcule comme suit :

**CAF** = Résultat net de l'exercice  
+ Dotations nettes aux amortissements et provisions  
- reprise sur provisions et amortissements  
- neutralisation des amortissements  
+ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés  
- produits des cessions d'éléments d'actifs  
- Quote-part des subventions d'investissement viré au résultat de l'exercice.

Dans le cas où les entreprises ne distribuent pas leurs dividendes, l'autofinancement est égal à la CAF.

### **1.1.1 Les avantages et les inconvénients de l'autofinancement**

#### **A- Les avantages**

L'autofinancement a des avantages sur les deux plans stratégique et financier

- L'autofinancement donne à l'entreprise des degrés de liberté sur le plan stratégique.
- L'autofinancement est un facteur d'indépendance financière au moment d'encadrement du crédit, car il limite le recours à l'endettement, améliorer sa rentabilité, diminuent ces charge financiers.

De plus, l'augmentation de capacité d'autofinancement de l'entreprise, est accompagnée généralement d'une opération sur le marché de la valeur boursière de l'action des sociétés cotées.

#### **B- Les inconvénients**

Les principaux inconvénients de l'autofinancement sont les suivants :

- L'autofinancement limite la croissance de l'entreprise à sa capacité bénéficiaire diminuée de l'impôt qui affecte les résultats.
- L'autofinancement constitue un frein à la mobilité du capital dans la mesure où les bénéfices secrétés sont automatiquement réinvestis dans la même activité, il contribue ainsi à une mauvaise allocation des ressources.

---

<sup>18</sup>Bolusset.Carole, « l'investissement », éd Bréal, Paris, 2007, P.50.

- Un autofinancement trop élevé peut susciter la mise en œuvre d'investissements inutiles.
- De la même façon, trop d'autofinancement peut amener l'entreprise à négliger l'endettement.
- L'autofinancement est également insuffisant pour couvrir tous les besoins de fonds de l'entreprise. Si cette dernière ne fait pas appel à l'épargne extérieure, elle peut être conduite à étaler ses dépenses sur une période trop longue à choisir des investissements de taille modeste<sup>19</sup>.

### **1.2 L'augmentation des fonds propres**

L'augmentation des capitaux est une source de financement interne, elle est très utilisée par les PME et la majorité des entreprises familiales. L'entreprise peut se financer, sans faire appel à des fonds externes, en créant de nouvelles actions achetées par des actionnaires (anciens ou nouveaux), soit par l'incorporation des réserves ou bien à travers les comptes courant des associés.

#### **1.2.1 Emission d'actions aux profits des actionnaires existants**

Ce mode de financement est identique au financement de départ (lors de la création de l'entreprise), il s'agit d'émettre des actions uniquement au profit des actionnaires existants. Ces apports peuvent être en numéraire : des liquidités pour renforcer les fonds propres de l'entreprise, comme ils peuvent être en nature : actifs corporels ou incorporels.

Ce type de financement a les mêmes avantages que l'autofinancement en termes de souplesse notamment dans le cas des entreprises individuelles. Dans le cas des sociétés, la décision d'émettre de nouvelles actions doit être approuvée par le conseil d'administration en réunion extraordinaire. De plus, cette forme de financement ne provoque pas d'asymétrie d'information ni de perte de contrôle puisque les actions sont destinées uniquement aux actionnaires existants<sup>20</sup>.

#### **1.2.2 L'incorporation des réserves**

L'incorporation des réserves est l'opération qui consiste à transformer les réserve de la société an capital social, elle sert a augmenté le nombre ou la valeur nominal des titres. La décision d'incorporation des réserves est prise par le propriétaire-dirigeant dans le cas des

---

<sup>19</sup> BERNET-ROLLAND L ; Principes de techniques bancaire, édition Dunod, Paris, 2002.

<sup>20</sup> OUSSAID Aziz, Financement des petites et moyennes entreprises : cas des PME algériennes, Bejaia, 2016, p 65.

entreprises individuelles. A cette occasion d'incorporation, l'entreprise« *procède à une distribution d'actions gratuites aux associés, au prorata de leur participation au capital*»<sup>21</sup>.

### **1.2.3 Les comptes courants d'associés**

Le compte courant d'associés existe dans le bilan de chaque entreprise, parfois il contient des sommes importantes et disponibles pendant des années, ils figurent dans la partie capitaux propres du bilan de l'entreprise, les comptes courants d'associés sont considérés comme des dettes financières, ils peuvent être intégrés dans les fonds propres de l'entreprise pour financer ses activités. Ils sont considérés comme des prêts accordés par les associés pour propres entreprise.

### **1.2.4 Cession d'éléments d'actif**

Les financements par la cession d'éléments d'actif consiste à céder des actifs (immobilisés ou circulants) à une autre entreprise pour financer une activité ou un investissement.

## **2 Financements externes**

Comme son nom l'indique, ces ressources proviennent de l'extérieur de l'entreprise, quand l'entreprise ne peut pas financer ces investissements, elle fait appel à un tiers qui est à l'extérieur de l'entreprise pour couvrir son déficit, les financements externes peuvent être regroupés en deux catégories en fonction des modalités de mise en œuvre de financement, ils peuvent être accordés par des établissements financiers (indirecte) ou collectés sur le marché financiers (directe).

### **2.1 Le financement externe direct (sur le marché)**

Pour faire face à ces besoins financiers l'entreprise sollicite directement sur le marché financier les agents à capacité de financement (ACF).

---

<sup>21</sup>Cohen. Elie, « gestion financière de l'entreprise et développement financier », éd EDICEF, France, 1998, p 203.

### **2.1.1 Définition du marché financier**

Le marché financier est le lieu de rencontre des agents à capacité de financement (ACF) avec les agents à besoins de financement (ABF), on utilisant les titres comme instruments financiers, c'est marché primaire.

#### **2.1.1.1 les fonctions du marché financier**

- Il permet de lever le capital et de transformer directement l'épargne des ménages en ressource longues pour les entreprises, par contre les entreprises émettent des valeurs mobilières, des actions et des obligations en contre partie de ces capitaux.
- Le marché financier assure la liquidité et la mobilité de l'épargne investie en actions et obligation. Cette liquidité du marché permet de réaliser rapidement arbitrage de portefeuille sans attendre l'échéance des titres.
- Il permet la valorisation des actifs financiers qui sont cotés car chaque actif financier à un prix qui dépend des anticipations des investisseurs sur sa valeur future.

### **2.2 Le financement externe indirect (bancaire)**

Le financement externe le plus utilisé par les petites et moyennes entreprises est celui qui est offert par les banques pour couvrir les insuffisances des capitaux propres sur l'équilibre financière de l'entreprise, elle cherche à l'extérieur des sources de financement stable, le crédit bancaire peut être accordé à court, moyen, long terme.

#### **2.2.1 Le crédit à court terme**

On appelle un crédit à court terme l'ensemble des techniques de financement relatives au recouvrement des besoins liée au cycle d'exploitation, sa durée est courte, allant de quelque jours à quelque mois, ces crédits peuvent être décomposé en deux catégorie

- Les crédits d'exploitation à objet général : le découvert, le crédit relais, le crédit de campagne.
- Les crédits d'exploitation à objet spécifique : l'avance sur marchandise, le warrant destinés à couvrir une opération particulière.

### **A Les crédits d'exploitation à objet général**

#### **A.1 La facilité de caisse**

Facilité de caisse est un moyen de financement à court terme, il est accordé aux entreprises pour faire face à des décalages entre la date d'encaissement des revenus et la date de décaissement.

#### **A.2 le découvert bancaire**

Le crédit découvert bancaire permet à l'entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement dépassant les possibilités de son fonds de roulement, le banquier autorise son client à rendre son compte débiteur dans une période allant de 15 jours à quelque mois, selon le besoin, mais avec certain limite.

#### **A.3 le crédit compagne**

L'entreprise peut avoir une activité saisonnière ou elle peut fabriquer tout l'année et vendre sur une période très courte, ou bien qu'elle ne peut acheter que sur une période très courte pour vendre toute l'année.

L'octroi de ce crédit n'est exempt de risque importants pour le banquier qui le réservera en conséquence à des clients sur (ayant réussi les précédentes compagnes, avec structure équilibrée), la banque s'assurera donc que de nombreuses conditions sont remplies avant d'accorder ce type de crédit. Ainsi, le risque maximum qui peut subir la banque est celui de l'échec d'une compagne qu'elle a financée, afin d'éviter de supporter seul ce risque, la banque peut exiger des engagements ferme, cautions personnelles de dirigeants, réserve de trésorerie conséquents apports éventuels en compte courant des actionnaires<sup>22</sup>.

#### **A.4 le crédit relais**

Il est accordés dans l'attente d'un bien immobilier à fin de permettre l'achat d'un nouveau son attendre le produit de la vente de celui qui n'est pas encore vendue, ces crédit sont accorder pour deux ans au maximum d'un pourcentage de 70% de la valeur de bien à vendre avec la garantie prise sur le bien à acquérir, c'est une avance destinée à financer exceptionnellement les immobilisations dans l'attente d'une rentée certaine et prochaine.

---

<sup>22</sup> CHAINEL A, la banque et l'entreprise, les techniques actuelles de financement, édition la revue banque, 1989, p 101.

### **B Les crédits d'exploitation à objet spécifique**

#### **B.1 l'escompte commercial**

L'escompte commercial peut être défini comme « l'opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition d'un client le montant d'une remise d'effets sans attendre leur échéance. Le recouvrement des effets, qui lui sont cédés en pleine propriété, doit normalement procurer au banquier escompteur le remboursement de son avance»<sup>23</sup>.

L'escompte est un moyen de financement qui n'est trop risqué pour les deux parties (banque et entreprise), il est de plus en plus demandé par les PME car les banques l'accordent rapidement et avec peu de formalités.

#### **B.2 l'avance sur marchandise**

L'avance sur la marchandise consiste à financer un stock et à appréhender, en contrepartie de ce financement, des marchandises qui sont remises en gage au créancier, autrement dit, les avances sur marchandise sont des crédits qui ont pour objet de procurer à certaines entreprises industrielles ou commerciales les capitaux complémentaires nécessaires au financement de leurs besoins en stockage : approvisionnement en matière, achat de marchandise, constitution de stocks de produits fabriqués, maintien des stocks de sécurité en contrepartie, le nantissement des marchandises est remis comme garantie<sup>24</sup>

Ce type de crédit est très risqué pour le banquier qui doit estimer la valeur, la qualité et la liquidité du gage, il est accordé aux clients qui sont bien sélectionnés.

#### **B.3 l'affacturage**

L'affacturage consiste à l'achat ferme des créances détenues par un fournisseur (vendeur) sur ses clients (acheteurs) par un établissement de crédit spécialisé appelé « factor », c'est un contrat qui rémunère. Dans le cadre de cette procédure le fournisseur cède ses factures au factor qui, en contrepartie lui accorderont une avance après déduction des intérêts et commissions.

Le fournisseur ne peut faire l'appel qu'à un seul établissement de crédit spécialisé.

---

<sup>23</sup>Rouyer.G, Choinel.G « la banque et l'entreprise techniques actuelles de financement » 3<sup>e</sup> édition, éd Revue Banque, Paris, 1996, p.29.

<sup>24</sup> BENKRIMI K ; Crédit bancaire et économie financière, Edition El dar El othmania, 2010, p 31.

### **2.2.2 Les crédits à moyen et long terme**

Les crédits à moyen et à long terme sont des crédits destinés à financer les équipements et les investissements des entreprises. Appelés aussi les crédits d'investissement, pour accorder ces crédits, la banque exige à l'entreprise de financer un pourcentage du projet avec ces fonds propre, et la banque finance le reste.

- Les crédits à moyen terme par définition son des crédits ou la durée de vie est situé en deux ans et sept ans, ils sont destinés à financer l'acquisition d'équipement légers, ceux qui ont une durée d'amortissement égale à la durée de remboursement de ces crédits. La banque couvre seulement 70% du montant de l'équipement.
- Les crédits à long terme sont des crédits ou leur durée de vie excède sept ans, de sept à vingt ans, ils sont destinés à financer des investissements lourds, notamment les constructions. Elles sont distribué généralement sous forme de prêt mis intégralement à la disposition des emprunteurs par des établissements spécialisés : banque d'affaires, banque de crédit à moyen et long terme...ect.

En Algérie, l'octroi du crédit à long terme au secteur privé est devenu possible avec la loi 82-11 d'août 1982 relative à l'investissement économique privé national. Ce type de crédit se fait par la banque algérienne de développement « BAD » et non par les banques primaires. Le total des versements exigibles influence le calcul de la capacité de remboursement, car ils y apparaissent au dénominateur<sup>25</sup>.

### **2.2.1 Financements par le crédit-bail**

Le crédit-bail est un contrat qui permet à l'entreprise d'utiliser un bien (mobilier ou immobilier) sans avoir à déboursé la somme correspondant au coût d'acquisition de ce bien, mais en payant des tranches appelées « loyers ». En Algérie, le crédit-bail est défini comme « *une opération commerciale et financière réalisée par les banques et établissements financiers, ou par une société de crédit-bail légalement habilitée et expressément agréée en cette qualité, avec des opérateurs économiques nationaux ou étrangers, personnes physiques ou personnes morales de droit public ou privé; ayant pour support un contrat de location pouvant comporter ou non une option d'achat au Profit du locataire; et portant exclusivement*

---

<sup>25</sup> BEZTOUH D,op, cit p74.

*sur des biens meubles ou immeubles à usage professionnel ou sur fonds de commerce ou sur établissements artisanaux »<sup>26</sup>*

### **a) Établissements spécialisés dans le crédit-bail :**

- **Arab leasing Corporation (ALC)** : Arab Leasing Corporation (ALC), elle été Créée en octobre 2001, par les institutions actionnaires suivantes : ABC-Algeria : 41%, CNEP/Banque : 27%, T.A.I.C : 25% et des Capitaux Privés : 7%, c'est la première société de leasing en Algérie, elle à la mission de participer au mouvement de développement des agents économiques algériens en leur offrant de nouveaux outils de financement simples et adaptés à leurs exigences.
  - **Maghreb Leasing Algerie (MLA)** : le Maghreb Leasing Algérie (MLA Leasing) est une société par actions appartenant groupe « TLG groupe financier » basé en Tunisie, créée en 2006.
  - **Société Nationale du Leasing (SNL)** : SNL créée en juillet 2010 sur orientation des pouvoirs publics pour diversifier les instruments de financement. Elle contribue au développement du secteur de la PME/PMI et professions libérales en Algérie.

### **b) Les banques et les établissements financiers exerçant dans ce domaine**

D'autres banques et établissements financiers exercent l'activité du crédit-bail, a coté de ces établissements spécialisés,

à savoir :

- **Société de Refinancement Hypothécaire (SRH)** : la Société de Refinancement Hypothécaire est une société par actions dont le capital est détenu par des banques publiques telles que la BNA, la BEA, le CPA, la BADR, la CNEP, des sociétés d'assurance la CAAR et la SAA ainsi que le trésor public, elle Créée le 27 novembre 1997.
- **SOFINANCE**: Société Financière d'Investissement, de Participation et de Placement, est un établissement financier public agréé par la Banque d'Algérie le 09 janvier 2001 ;
- **Des banques privées** : BN Paribas, Société Générale Algérie, NATIXIS, et AL BARAKA ;
- **Une Banque publique** : la BAD

---

<sup>26</sup> Art 01 de l'ordonnance n° 96-09 du Chaabane 1416 correspondant au 10 Janvier 1996 relative au crédit-bail parue au journal officiel n°03 juin du 14 janvier 1996.



## **CHAPITRE 01 : Les fondements théoriques du financement des PME**

---

L'autofinancement reste la voie la plus préférée des dirigeants des PME, car la propriété du capital reste familiale et concentrée. Il reste à constater que le financement interne est rarement suffisant pour la croissance de l'entreprise, ce qui amène à tourner vers le financement externe, il s'agit de l'emprunt bancaire qui occupe une place importante dans la survie des PME et qui présente certains avantages pour leur croissance.

### **Conclusion**

Nous avons vu dans ce chapitre que les PME constituent une entité hétérogène et diversifiées, il existe une multitude de définitions des petites et moyennes entreprises à travers le monde. Les modes de financement des petites et moyennes entreprises et les grandes entreprises sont les mêmes. Cependant, il y a le financement interne (autofinancement, augmentation du capital et cession d'éléments d'actif), le financement externe direct (marché financier), le financement externe indirect (crédit bancaire, crédit-bail ...).

Ainsi, nous avons mis en évidence les différents modes de financement pour la PME, mais son utilisation diffère d'une PME à l'autre. Cette dernière a une tendance à investir avec ses propres ressources mais généralement ces ressources s'avèrent insuffisantes, qui est amené à s'adresser au financement externe pour compléter leurs capitaux, bien que il y a des situations où le recours au crédit-bail ou aux crédits classiques s'avère plus rentable que par le recours aux moyens propres (VAN globale > VAN économique).<sup>27</sup>

---

<sup>27</sup> La VAN : Valeur actuelle net, est un des indicateurs que les financiers utilisent pour en juger de la rentabilité d'un projet.

**Chapitre 02 :****FINANCEMENT DES PME EN ALGERIE**

C'est grâce à la transition qu'a connue l'Algérie, d'une économie dirigée vers une économie du marché que la PME s'est imposée. Longtemps marginalisées et reléguées au second rang derrière les grandes entreprises, les petites et moyennes entreprises occupent désormais une position de premier plan dans le processus de développement économique, et ce grâce à leur contributions dans l'économie nationale à travers la production des biens et services, création de valeur ajoutée et son adaptation avec les changements du marché.

Le financement des Petites et Moyennes Entreprises en Algérie est caractérisé par l'existence de plusieurs organismes d'aide et de d'incitation au développement et à la création des PME et de garantie de ses crédits (ANDI, CNAC, ANSEJ, ANGEM), d'un système bancaire comptant plusieurs banques privés, publiques et des institutions financières spécialisés. Ainsi, il est aussi caractérisé par l'apparition de quelques établissements spécialisés dans le financement par le crédit –bail et le capital d'investissement.

Nous avons scindé ce chapitre en trois sections, dans la première section nous avons traité la réalité des PME algérienne, leur caractéristiques, leur évolution en le démontrant à travers un aperçu historique sur le développement des PME algériennes, ainsi nous avons présenté leur l'importance et leur rôles pour le développement économique du pays. Dans la seconde section nous étudierons de près les différents dispositifs d'aide et d'incitation à l'investissement et au financement des PME. En fin, dans la troisième section nous montrerons relation qu'existe en les PME et les banques.

**Section 01 : La PME dans le contexte Algérien**

Dans la section qui suit nous allons procéder à l'identification de la PME vue par le législateur algérien, passant par un tracé historique démontrant l'évolution du nombre de PME publiques et privés dans le temps, pour la conclure par l'étalement de son rôle dans le développement de l'économie locale.

**1. Définition de la PME en Algérie**

La pme est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de bien et/ou de services, employant 1 à 250 personnes; un chiffre d'affaire annuel n'excède pas quatre milliard de dinars algériens ou dont le total du bilan annuel n'excède pas un milliard de dinars algériens et qui respect le critère d'indépendance<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>Art. 5, journal officiel de la République Algérienne n° 02, du 11 janvier 2017, page 5.

A travers cette définition la PME est distinguée en trois (03) catégories à savoir :

- La moyenne entreprise : est définie comme une entreprise employant de cinquante (50) à deux cent cinquante (250) personnes et dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre quatre cent (400) millions de dinars algériens et quatre (4) milliard de dinars algériens ou dont le total du bilan annuel est compris entre deux cent (200) millions de dinars algériens et un (1) milliard de dinars algériens.
- La petite entreprise : est définie comme entreprise employant de dix (10) à quarante-neuf (49) personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas quatre cent (400) millions de dinars algériens, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas deux cent (200) millions de dinars algériens.
- La très petite entreprise « TPE » ou micro-entreprises : est définie comme une entreprise employant de un (1) à neuf (9) personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à quarante (40) millions de dinars algériens ,ou dont le total du bilan annuel n'excède pas vingt (20) millions de dinars algériens.

## **2.Aperçu historique des PME en Algérie**

De nouvelles orientations de l'économie Algérienne s'annonce à la fin des années 1980, en raison du passage de l'économie administré vers l'économie de marché.C'est dans ce contexte que les pouvoir publics s'intéressent à la création et développement des PME, après que ce secteur a été marginalisé. Cela afin d'essayer de développer le secteur industriel pour diversifier et améliorer son économie.« *L'orientation en faveur des PME est apparue comme une alternative à la relance des investissements et à l'essoufflement du modèle d'industrialisation de base en Algérie attesté par l'effondrement du secteur public économique* »( Kerzabi A.& Saidani.2009).

Les PME/PMI algériennes ont passées par trois périodes dans leurs évolutions depuis l'indépendance :

### **2.1 La période 1962-1982**

Les entreprises ont été confiées à des comités de gestion après le départ de leurs propriétaires étrangers juste après l'indépendance, et à partir de 1967, elles furent intégrées dans des sociétés nationales. Cette période a été caractérisée par l'adoption d'une économie planifiée et d'une industrie basée sur la fabrication et la production des biens d'équipements et des produits intermédiaires.

En 1963 le premier code d'investissement a été promulgué, mais ce code n'a pas abouti aux résultats attendus pour développer le secteur des PME/PMI, malgré les avantages et les garanties proposés aux investisseurs. Conséquence à cet échec, en date du 15/09/1966 un autre code des Investissements a été promulgué, ce dernier a essayé de donner un rôle plus important au secteur privé dans le développement économique algérien tout en prévoyant une place prédominante pour le secteur public sur les secteurs stratégiques de l'économie. Ce code a donné aussi naissance à la Commission Nationale des Investissements (CNI) un organisme qui délivre des agréments pour tous les investisseurs et les entrepreneurs privés. Toutefois, à partir du premier plan quadriennal (1970-1973) la PME/PMI a marqué réellement son démarrage, ce plan avait prévu un programme spécial de développement des industries locales, poursuivis d'un second plan quadriennal (1974-1978). Durant toute cette période, le secteur public a initié exclusivement le développement de la PME/PMI dont les objectifs principaux constituent à assurer un équilibre régional.

A noté que la Commission Nationale des Investissements n'a ajouté que complexité et lourdeur administrative et bureaucratique, ce qui a fait dissoudre la CNI en 1981. A cette phase, la PME/PMI a été considéré comme complément au secteur public, soulignant que toutes les politiques et les mesures d'aide et de développement ont été concentrés au service de ce secteur, de ce fait les promoteurs privés se sont orienter vers les créneaux de services et de commerce, et même ces créneaux n'ont pas trouvé l'environnement favorable et encourageant, la législation de travail était rude, la fiscalité très lourde et le commerce extérieur était fermé.

## **2.2 La période 1982-1988**

Cette période a été marquée par les grandes réformes qui était toujours caractérisé par le système de l'économie administrée. Cette seconde période malgré qu'elle a donné naissance aux deux plans quinquennaux en faveur du secteur privé (1980-1984 et 1985-1989), elle a connu une évolution marquée par beaucoup de réticences, ces deux plans ont dicté un ensemble de mesures telles que :

- Le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certains cas des matières premières.
- l'accès aux autorisations globales d'importations (AGL)
- Un système d'importations sans paiement.

Ces mesures d'aide ont aboutis a la réalisation de plus de plusieurs projets de PME/PMI, bien que cette période se caractérisait par certains contraintes aux secteurs, a noté :

- Le financement par les banques ne doit pas dépassé 30% du montant total de l'investissement.
- Les montants investis ne doivent pas dépassé les 30 millions de dinars pour une société de responsabilité limitée (SARL).
- L'interdiction de posséder plusieurs investissements par un seul entrepreneur.

### **2.3 A partir de 1988**

A partir de 1988 L'assouplissement de la législation a été graduellement entamé par la loi 88-25 du 19/07/1988 qui a libéré le plafond de l'investissement privé et a ouvert à ce dernier d'autres créneaux.

En 1990 l'autorisation aux investissements étrangers a été mise en place par la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit, ensuite avec le décret n° 91-37 du 19/02/1991 portant sur la libération du commerce extérieur, le nombre d'entreprises privées a atteint 22 382 entreprises en 1992. L'année d'après d'autres mesures d'incitation et d'appui aux PME/PMI par la création de plusieurs institutions de soutien et d'accompagnement, et jusqu'à 2002 en dénombre 188 564 PME/PMI qui emploient 731 082.

En 1988 l'économie algérienne, a connu la transition d'une économie administré vers une économie de marché, ce changement l'a conduit à établir des relations avec des institutions internationales telles que le Fond Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale afin d'atténuer la crise de ses dettes et pour pouvoir appliquer un régime de politiques monétaires, financières et commerciales, qui lui a dicté la privatisation de nombreuses entreprises publiques, une procédure qui a contribué au lancement et au développement des PME/PMI. L'Etat a mis en place un nouveau cadre législatif et des réformes de redressement économique, tel le nouveau code de la promotion de l'investissement promulgué le 05/10/1993, ce code a eu pour but :

- La promotion de l'investissement
- L'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers
- Réduction des délais d'études des dossiers
- Remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir.

Les résultats satisfaisants ont poussé l'Etat a promulgué en 2001 l'ordonnance relative au développement de l'investissement (Ordonnance N° 01/03 du 20/08/2001) et la loi d'orientation sur la promotion de la PME/PMI (Loi N° 01/18 du 12/12/2001). Cette procédure a fixé des mesures de facilitations administratives dans la phase de création de l'entreprise, ainsi que la création d'un Fonds de Garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME/PMI, la création du

Conseil National de l'Investissement (CNI), et la suppression de la distinction entre investissements publics et investissements privés.

A partir de 2000, le poids de la PME/PMI a nettement augmenté. Les statistiques disponibles indiquent que plus de la moitié des PME/PMI ont été créés entre 2001/2007, suite à la loi d'orientation sur les PME de 2001, soit 293 946 entreprises. A la fin de 2010 le nombre des PME/PMI privées a connu une évolution remarquable, et a enregistré le nombre de 606737 entreprises, alors qu'on début de 2003 elles étaient à 207 949 entreprises. Contrairement au nombre des PME/PMI publiques qui a enregistré une diminution de 560, en 07 années<sup>2</sup>.

Des statistiques plus détaillées sur l'évolution, le nombre et la répartition du secteur PME/PMI sont mentionnées dans le tableau suivant :

**A) Evolution des PME/PMI en Algérie**

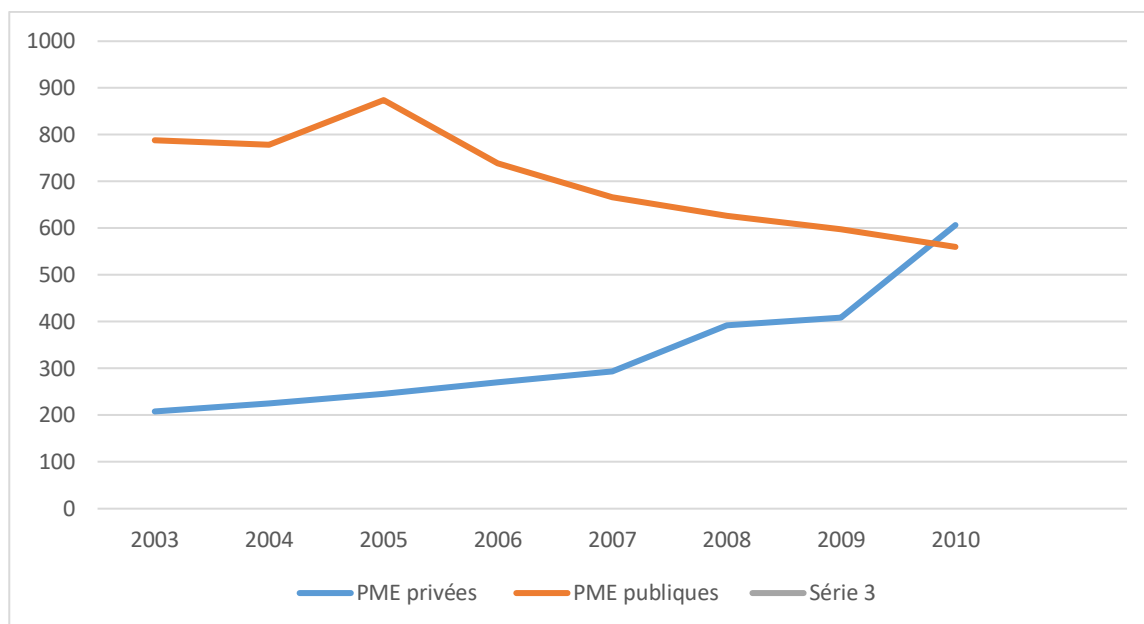
**Tableau N° 06:** Evolution des PME/PMI en Algérie durant la période 2003-2010

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Privées	207 949	225 449	245 842	269 806	293 946	392 013	408 155	606737
Publiques	788	778	874	739	666	626	598	560

**Source :** direction des systèmes d'information et des statistiques, ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement.

**Graphique N°01 :** Evolution des PME en Algérie durant la période 2003-2010

<sup>2</sup>Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, Actes des assises nationales de la PME, janvier 2004



**Source:** conception personnelle à partir des données du tableau N°06

Le graphique ci-dessus montre que l'évolution des PME privées suit une courbe ascendante, en particulier entre 2008-2010. Les PME publiques à l'inverse des PME privées, suit une courbe descendante à l'exception de l'année 2005 qui est marqué par la création de quelques entreprises.

### B) Nombre total des PME

A la fin du 1er semestre 2019, la population globale des PME s'élève à 1 171 945 entités dont plus de 56% sont constituées de personnes morales, parmi lesquelles on recense 244 Entreprises Publiques Economiques (EPE). Le reste est composé de personnes physiques (44%), dont 21% de professions libérales et 23% d'activités artisanales.

La population globale des PME en Algérie se présente selon le tableau suivant :

**Tableau N°07 :** Population des PME en Algérie, année 2019 :

	Types de PME	Nombre de PME	Part (%)
1	PME privées		
	Personne morales	659 573	56,28
	Personne physiques	512 128	43,70
	dont Professions libérales	243 759	20,80
	Dont Activités artisanales	268 369	22,90
	S /Total 1	1 171 701	99,98
2	PME publiques		
	Personnes morales	244	0,02



S /Total 2	244	0,02
Total	1 171 945	100,00

**Source :** Bulletin d'information et des statistiques du Ministère de la PME de l'année 2019.

Le tableau montre que les PME publiques ne représentent qu'une fine partie de l'ensemble des PME, tandis que les PME privées sont d'une majorité écrasante. L'écart entre ces deux secteurs, en observant les statistiques des années précédentes, est croissant puisque il ya une forte création d'entreprises privées et un recul des PME étatiques, comme le montre le tableau suivant :

## 2.1 La répartition sectorielle et géographique des PME en Algérie

Les pme en Algérie étant nombreuses elles se caractérisent par leurs diversités et se répartissent selon plusieurs secteurs, ainsi elles se positionnent dans les nombreux coins du pays. Cependant, nous allons voir comment les PME sont réparties à savoir :

### 2.1.1 La répartition sectorielle des PME (par secteur d'activité année 2019)

La répartition des PME privées sur les différents secteurs d'activités se présente dans le tableau suivant :

**Tableau N°08 :** Répartition des PME privées sur les différents secteurs d'activités (année 2019).

	Secteur d'activité	Nombre	Part en (%)
I	Agriculture	7275	0,62
II	Hydrocarbure, Energie, Mines et services liés	3032	0,26
III	BTPH	188275	16,07
IV	Industrie manufacturières	102055	8,71
V	Services y compris les professions libérales	602695	51,44
VI	Artisanat	268369	22,90
	Total Général	1171701	100,00

**Source:** Bulletin d'information statistique des PME, novembre 2019

Le tableau ci-dessus montre que la moitié (51,44) des PME privées exercent dans le secteur des services et (16,07) d'entre elles sont dans le secteur des travaux publics ; dans le secteur des hydrocarbures la répartition des PME privées n'est que de (0,26).

### 2.1.2 La répartition géographique

**Tableau N°09** : concentration des PME privé par région

Région	Nbre de PME S1/2019	Taux de concentration (%)
Nord	459 146	70
Hauts-Plateaux	144 836	22
Sud	55 591	8
Total Général	659 573	100

**Source** : Bulletin d'information statistique des PME, novembre 2019

Il existe une distorsion dans la répartition géographique des PME Algériennes. En effet les statistiques de l'année 2019 montrent que les PME privées sont concentré dans le nord du pays, alors que seulement 8% d'entre elles implantées dans le sud.

## 3- les caractéristiques des PME algérienne

Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle très important dans toutes les économies aussi bien développé que celles en développement, malgré leurs hétérogénéités et leurs diversités, des caractéristiques les distinguent des grandes entreprises.

Selon une étude de l'OCDE (2004) sur les PME, on peut résumer les caractéristiques des PME des pays en développement et en transition dans les points suivants:

- « *La faible capacité des petites entités à faire entendre leur voix au stade de la formulation de l'action gouvernementale et l'absence de dialogue institutionnalisé entre les secteurs public et privé ;*
- *L'absence de législation adéquate sur les droits de propriété et des moyens pour la faire respecter, qui compromet l'accès au crédit en particulier pour les femmes;*
- *L'existence des préjudices défavorables envers l'initiative privée, d'une prise de distance et d'une méfiance réciproque entre le secteur privé et public ;*
- *La dominance des entreprises publiques dites nationales dans les secteurs stratégiques et la prédominance du secteur public dans la promotion des exportations et des investissements ;*
- *Le manque d'informations économiques et des données statistiques pertinentes, actualisées sur les PME et les institutions de soutien ;*

- *Un nombre élevé des TPE dans le tissu des PME et le poids important du secteur informel dans l'activité économique. »*

Aujourd'hui, considérées comme un acteur majeur des performances économiques du pays, les PME algériennes ont des caractéristiques, qui ne sont pas homogènes et varient d'un secteur d'activité à un autre, selon la dimension de l'entreprise et la région de son implantation. En gros, on peut dire que les PME en Algérie se distinguent, en plus de celles partagées par leurs homologues des pays en développement, citées précédemment par les caractéristiques suivantes :

- Une structure financière souvent fragile et la prédominance du capital amical (familial) ;
- Une concentration relative dans les secteurs de la production des biens de consommation et des services ;
- Compétence et qualification professionnelles des dirigeants des PME sont souvent non justifiées (faible capacité managériale) ;
- Manque d'encadrement technique ;
- Faiblesse de l'accumulation technologique ;
- Quasi-absence de l'innovation et manque d'inventivité ;
- Faiblesse de l'activité de sous-traitance ;
- Manque d'informations fiables, pertinentes et actualisées ;
- Une grande souplesse structurelle et un manque de spécialisation.

Cette énumération des caractéristiques est loin d'être exhaustive, plusieurs caractères peuvent être rencontrés chez ces entreprises. On peut citer entre autre, la prépondérance d'une culture orale dans le travail et le faible recours à la culture savante (les chefs des PME, ne définissent (par écrit) que rarement leurs plans de stratégie et d'exécution, encore moins lors qu'il s'agit du futur et du prévisionnel), c'est la reproduction de la prédominance de l'oralité dans la culture nationale et régionale dans le fonctionnement de l'entreprise. Aussi, les recrutements chez ces PME se font d'abord au sein de la famille, puis dans le quartier ou dans le village (ADDI. L, 1999)

#### **4. Importance et rôle des PME/PMI pour le développement économique Algérien**

La Petite et Moyenne Entreprise occupe une position en premier plan dans le processus de développement économique du pays dans tous les secteurs. Le poids de la PME a fortement augmenté dans le tissu national, par l'émergence du secteur privé. Cela car elle contribue à la croissance et développement économique, par :

- La création d'emploi ;
- La création de la valeur ajoutée ;
- La participation à la distribution des revenus.

#### 4.1 La création d'emploi

En raison de la contribution des PME/PMI a créé de l'emploi, l'évolution du taux de chômage continue à s'inscrire globalement à la baisse.

Vu l'importance des PME/PMI et son apport important pour l'emploi, l'Algérie a pris conscience de ce fait comme beaucoup d'autres pays et a réalisé des parts considérables sur ce plan, comme l'illustre ce tableau :

**Tableau N°10** : Evolution de l'emploi par type de PME, période (2017-2019)

Types de PME		2017	2018	2019	Evolution 2017- 2018	%	Evolution 2018- 2019	%
<b>PME Privées</b>	<b>Salariés</b>	1517990	1575003	1626080	57013	3,76	51077	3,24
	<b>Employeurs</b>	1060289	1093170	1171701	23881	3,10	78531	7,18
<b>Total</b>		2578279	2668173	2797781	80894	3,49	129608	4,86
<b>PME Publiques</b>		23679	22073	20955	-1 606	- 6,78	-1 118	- 5,07
<b>Total</b>		2601958	2690246	2818736	79288	3,39	128490	4,78

Source : Tableau construit à partir des données des bulletins d'information statistique de la PME (2017-2019)

D'après les résultats du tableau ci-dessus, nous remarquons que le nombre de salariés employés par le secteur de la PME est de 2690246 en 2018 contre 2818736 en 2019, soit une augmentation de plus de 4,78%.

Ainsi, nous constatons la faible participation des PME publiques a l'emploi total des PME avec seulement (-5,07%). Les employeurs représentent (7,18%) des emplois, qui peut être expliqué par la petite dimension qui caractérise les PME algériennes.

#### 4.2 La création de la valeur ajoutée (VA)

L'évolution de la valeur ajoutée par le secteur public et privé dans l'économie algérienne durant la période (2004-2015), est illustrée dans le tableau suivant :

**Tableau N°11** : L'évolution de la VA par le secteur public et privé en Algérie (2004-2015)

Unité: Millions de dollars

	2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	V	%	V	%	V	%	V	%	V	%	V	%	V	%	V	%	V	%	V	%	V	%	V	%
<b>Public</b>	335.89	14.44	369.03	13.83	376.82	12.51	420.86	12.35	406.84	10.73	432.05	9.85	340.56	7.11	528.51	9.74	588.44	9.58	641.44	9.25	699.17	8.92	762.1	8.61
<b>Privé</b>	2038.84	85.86	2299.89	86.17	2634.46	87.49	2986.07	87.65	3386.57	89.27	3954.50	90.15	4450.76	92.89	4895.64	90.26	5553.31	90.42	6295.23	90.75	7136.27	91.08	8089.67	91.39
<b>Total</b>	2374.73	100	2668.92	100	3011.28	100	3406.93	100	3790.41	100	4386.55	100	4791.32	100	5424.75	100	6141.67	100	6936.67	100	7835.44	100	8851.77	100

Source: Bulletins d'informations statistiques de la PME n°06 au 24 de 2004 jusqu'à 2013

D'après les résultats du tableau, on note :

- ✓ En Algérie la valeur ajoutée a passée de 2374. 73 millions de Dollars en 2004 à 8851. 77 millions de Dollars en 2015 avec un taux d'évolution de 272. 75%.
- ✓ Cette évolution est divisée entre le secteur public qui a connu une augmentation entre 2004 et 2015, qui est de 126.89 % où la VA est passée de 335.89 millions de Dollars enregistrée en 2004, à enregistrée 762 .10 millions de Dollars en 2015. La valeur ajoutée a été doublé entre 2004 et 2015 avec un taux de 296 .78% pour le secteur privé.
- ✓ La contribution du secteur public ne dépasse pas 10% du total, pendant que la valeur ajoutée a atteint 90% du total pour le secteur privé, ce qui montre l'importante contribution à ce secteur.

Ces chiffres montrent l'évolution du rôle des entreprises privées dans la création de la valeur ajoutée, ce qui montre la possibilité de renforcer ce secteur afin de combler les vides laissés par le secteur public du soit à la privatisation de ce secteur ou à sa restructuration.

### **4.3 La distribution des revenus**

La PME/PMI recouvre l'ensemble des rémunérations des services qui ont été rendus au cours du processus de production et au fonctionnement des administrations, et cela par la valeur ajoutée créée. Cette dernière servira à :

- Rémunérer les services, capital, force de travail, moyen financier (il s'agit des salariés, de dividendes ou intérêts).
- Contribuer au fonctionnement des administrations en personne, par le versement des impôts.

Donc il est clair que quel que soit la taille de l'entreprise, en créant de la valeur ajoutée, puis en redistribuant ce surplus sous forme diverses aux autres agents, occupe un rôle indispensable dans l'activité du pays.

En outre, il faut souligner que ses fonctions de nature proprement économique ne sont pas les seules que l'on attribue à cette catégorie d'entreprise, on lui attribue d'autres missions (sociales, humaines et culturelles...) vu son importance dans les sociétés modernes.

## **Section 02 : Etude du financement des PME par les mécanismes du développement et d'incitation à l'investissement (ANSENJ, ANDI, CNAC, ANGEM).**

Dans l'optique de relancer l'investissement et la création d'entreprises dans le pays, le gouvernement a mis en place des dispositifs permettant l'accès à un financement sur différents échéances, selon le type de l'entreprises et selon la grandeur du projet à pourvoir (Exemple : l'ANSENJ finance les petit projets, L'ANDI pour financer les mégaprojets).

### **1 Les dispositifs d'aide et d'incitation à l'investissement**

Afin d'améliorer l'investissement dans lequel la PME opère, et pour favoriser l'investissement, des organismes ont été créé pour la prise en charge des projets dont elle en donne des exonérations fiscales et même financier.

#### **1.1 Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)**

L'agence nationale de développement de l'investissement est une institution gouvernementale qui a pour mission :

- ❖ L'enregistrement des investissements ;

- ❖ La promotion des investissements en Algérie et à l'étranger ;
- ❖ Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, Actes des assises nationales de la PME, janvier 2004
- ❖ L'information et la sensibilisation des milieux d'affaires ;
- ❖ La qualification des projets, leur évaluation et l'établissement de la convention d'investissement à soumettre à l'approbation du conseil national de l'investissement.

**Tableau N°12:** Evolution de nombre de projets déclarés et de l'emploi générés chaque année (ANDI) 2011/2016

<b>Année</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Nombre de projets</b>	<b>7803</b>	<b>7715</b>	<b>8890</b>	<b>9903</b>	<b>7950</b>	<b>7185</b>
<b>Emplois créés</b>	<b>140110</b>	<b>91415</b>	<b>148943</b>	<b>150641</b>	<b>143330</b>	<b>164414</b>

**Source:** Melle IGUER Dyhia, Mémoire de Master, Université de Béjaia, Le financement de l'emploi à travers les dispositifs d'aide à la création des entreprises (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) : Cas de la wilaya de Béjaia, page 55.

D'après les données du tableau, on remarque que la période 2011/2014 où le dispositif enregistre une évolution positive, pour les projets financés, soit un taux d'évolution de 26,91% (soit 2100 nouveau projets), mais à partir de 2014 le nombre des projets financés sont diminué jusqu'à 7185 projets en 2016. Y'a aussi une forte croissance pour la création d'emplois où le nombre crée est de 140110 poste en 2011, pour atteindre 164414 poste en 2016, soit un taux d'augmentation de 17,34% (avec 24304 nouveau poste).

## **1.2 Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)**

La caisse nationale d'assurance chômage est un organisme qui est chargé de l'indemnisation des salariés ayant perdu leurs emplois, la caisse assure également les taches suivantes :

- ❖ Propose un crédit sans intérêt entre deux (2) et cinq (5) millions de Dinars;
- ❖ Accompagnement personnel aux porteurs de projets;
- ❖ Franchise de la TVA pour l'acquisition de biens d'équipement et de services entrant directement dans la réalisation de l'investissement;
- ❖ Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur l'acquisition immobilière effectuée dans le cadre de la création de l'activité;
- ❖ Application du taux réduit de 5% en matière de droits de douane pour les biens d'équipements entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

**Tableau N°13** : Répartition des projets par secteurs pour la période 2010-2017

Secteur \ Année d'activité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Artisanat	09	06	49	75	147	206	99	27	618
Industrie	50	58	179	225	303	175	78	25	1093
Services	380	762	1218	1554	931	270	127	33	5265
Bâtiment	73	73	174	168	252	130	70	14	954
TPH	0	1	1	0	4	2	2	1	11
Agriculture	13	23	73	104	133	122	110	36	578
<b>Total</b>	<b>525</b>	<b>923</b>	<b>1694</b>	<b>2116</b>	<b>1770</b>	<b>905</b>	<b>486</b>	<b>136</b>	<b>8555</b>

**Source** : Mlle. LEKHAL Chahinez, Mémoire master, L'impact de la Micro-finance sur les PME dans la wilaya de Bejaia : Cas de l'ANSEJ, de l'ANGEM et de la CNAC, Université béjaia, Page 64.

On constate dans ce tableau que le secteur d'activité touché par ce secteur de dispositif, sont : secteur de service et l'industrie. Par ailleurs on note que le nombre de projet accordé par la CNAC évolue dans un ordre croissant allant de 525 jusqu'à 2116 entre 2010 et 2014, en revanche on remarque une baisse drastique et visible et continue de 2015 à la fin 2017 avec un nombre de 136 de projets financés.

### 1-3 Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)

En application des dispositifs de l'article 16 de l'ordonnance No 96-14 du 24 juin 1996, une agence dédiée au soutien de l'emploi de jeunes sous la dénomination : agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes (ANSEJ). Cette dernière est un organisme à caractère spécifique, régi par les dispositions du décret et de l'exécutif No 96-296.

#### 1.3.1 Les Missions de l'ANSEJ

L'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes s'est assignée pour mission, le :

- Soutien, l'orientation et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs;



- Aide sous différentes formes (financières et non financières);
- Le suivi des investissements et le suivi de l'application des cahiers des charges;
- L'encouragement de toute initiative vise la création et la promotion de l'emploi;
- Joue le rôle d'intermédiaire entre les banques et les différents organismes et institutions financiers et les entrepreneurs investisseurs.

### 1.3.2 L'évolution du financement des PME par le mécanisme de l'ANSEJ de 2012 à 2017

**Tableau N° 14:** Evolution des projets financés par l'ANSEJ par secteur d'activité de 2012 jusqu'à 2017.

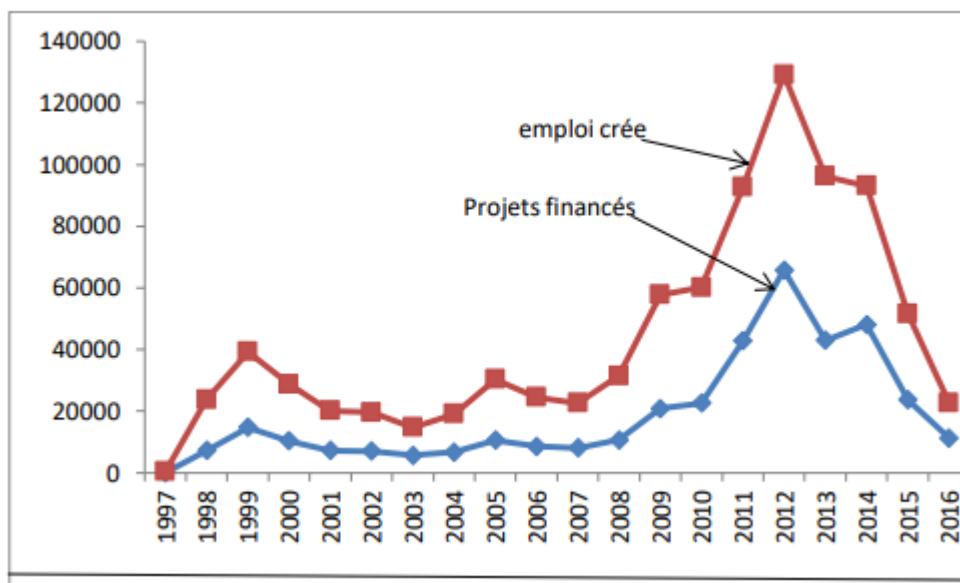
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Service	397	619	445	229	88	30	1.808
Artisanat	118	194	96	58	20	4	490
Hydraulique	8	13	–	–	–	–	21
Pêche	2	3	–	–	–	–	5
Transport	32	8	–	–	–	–	40
Industrie	380	384	313	259	84	51	1.471
BTPH	633	652	560	430	120	54	2.449
Profession libérale	71	117	86	152	66	35	527
Maintenance	62	68	74	71	24	11	310
Agriculture	195	328	292	235	71	30	1.151
<b>Total</b>	<b>1.898</b>	<b>2.386</b>	<b>1.866</b>	<b>1.434</b>	<b>473</b>	<b>215</b>	<b>8.272</b>

**Source :** Mlle. LEKHAL Chahinez, Mémoire master, L'impact de la Micro-finance sur les PME dans la wilaya de Bejaia : Cas de l'ANSEJ, de l'ANGEM et de la CNAC, Université béjaia, Page 90.

On constate dans ce tableau que les secteurs d'activités touchés par ce dispositif sont nombreux tels que le secteur des services, l'industrie, les bâtiments, et l'agriculture. Par ailleurs on note que le nombre de projets accordés par l'ANSEJ évoluent dans un intervalle allant de 1898 à 1866 entre 2012 à 2014, pour enregistré finalement une baisse drastique et visible et continue de 2015 à la fin 2017 avec un nombre de 215 projets financés.

D'un point de vue sectoriel, il est utile de signaler que le secteur du bâtiment est le secteur où il y a plus de projets financés durant cette période de temps avec un total de 2.449 projets.

**Figure N° 06:** Evolution de nombre de PME crée et de l’emploi générés (ANSEJ) depuis sa création jusqu’au 31/12/2016.



Source : Melle IGUER Dyhia, Op. Cit. page 55.

La fluctuation de nombre de projet financés est une variable explicative du nombre d’emplois créés comme le montre le graphique au-dessus, ce qui prouve que l’ANSEJ contribue fortement dans la création de l’emploi dans le pays.

### 1.2 Agence Nationale des Microcrédits (L’ANJEM)

Agence nationale des microcrédits, octroie des crédits sans intérêts destinés à l’achat de matières premières, pour des projets dont le coût ne dépasse pas les 30 000 dinars. Les aides accordées sont le soutien, le conseil, et l’accompagnement dans la mise en œuvre de l’activité.

**Tableau N° 15:** Evolution de nombre d’emploi crée chaque année (ANGEM) 2005 au février 2017

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Emplois créés	4994	33331	25847	63248	91101	77934	161417	219641	166053	176315	126152	32045	4268

Source : A partir des données statistique de l’ANGEM 2020.

D’après le tableau, on remarque l’évolution de l’emploi crée depuis 2005 Jusqu’à 2012, ou il atteint 219641 emplois durant cette période. Ce qui implique synchroniquement une hausse des PME créés et financées, En revanche on constate à l’opposé une baisse graduelle du nombre d’emplois créés à partir de l’an 2013 jusqu’à 2017 pour atteindre le nombre de 4268 emplois créés.

## 2. Etude comparative

**Tableau N°16** : Tableau récapitulatif des indicateurs sur l'emploi crée par les dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI (cumul au 31/12/2016).

	<b>ANSEJ</b>	<b>CNAC</b>	<b>ANGEM</b>	<b>ANDI</b>
<b>Nombre de projet</b>	<b>367980</b>	<b>138716</b>	<b>785317</b>	<b>63804</b>
<b>Nombre d'emploi</b>	<b>878264</b>	<b>288721</b>	<b>1177976</b>	<b>1138412</b>
<b>Montant MDA</b>	<b>1156666,45MDA</b>	<b>449796,6MDA</b>	<b>48789,92MDA</b>	<b>12800834MDA</b>
<b>Coût de projet MDA</b>	<b>3,14 MDA</b>	<b>3,24 MDA</b>	<b>0,06 MDA</b>	<b>200,62 MDA</b>
<b>Coût d'un emploi MDA</b>	<b>1,31 MDA</b>	<b>1,55 MDA</b>	<b>0,04MDA</b>	<b>11,24MDA</b>
<b>Nombre moyenne d'emploi</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>17</b>

**Source** : établir par nous, à partir des données statistiques des dispositifs concernés

Le calcul de coût d'emploi et le coût de projet, montre que l'ANGEM est le dispositif le plus sollicité par les algériens et le plus efficace, puisque ce dernier finance plus projet soit (785 317 projets avec une moyenne de 2 emplois pour chaque projet), dont le coût est de 0,06 MDA, et créant plus d'emploi dont le coût 0,04 MDA et dépense moins. Suivi par l'ANSEJ et la CNAC, dont la moyenne d'emploi est 3; 2 emplois respectivement. Quant à l'ANDI, la moyenne d'emploi est de 17 emplois, avec un coût de projet très élevé de 200,62 MDA.

### Section 03 : Relation banque- entreprise

Les entreprises sont souvent confrontées à des difficultés survenues suite à des crises internes et externes. L'entreprise a les moyens pour surmonter ces difficultés dans certain cas, mais dans d'autres cas elle s'enfonce dans un processus qui peut la conduire jusqu'au dépôt du bilan. Face à cette situation, le rôle de la banque partenaire essentiel de l'entreprise est capital. Dans cette section nous allons présenter les différents fonds de garanties des crédits en Algérie, ainsi que développement du système bancaire, ainsi que le rôle de la banque et Les difficultés de financement par crédit bancaire .

#### 1 les organismes de garanties

Pour les petites et moyennes entreprises, l'accès au financement externe, notamment le crédit bancaire, est très difficile, car les institutions de crédit exigent souvent de garanties supérieures aux moyens des petites entreprises. L'Algérie à crée deux organismes de garantie, le premier c'est le fonds de garantie des prêts (FGAR) et le deuxième c'est la caisse de garantie de crédit d'investissement (CGCI), pour faciliter l'accès des PME aux différentes crédits.

### 1.1 les fonds de garantie des prêts (FGAR)

Le fonds de garantie des crédits aux PME dénommé (FGAR), est créé par le décret exécutif n°02-373 du 11 novembre 2002 en application de la loi d'orientation sur les PME, ce décret fixe les statuts du fonds de garantie. Placé sous la tutelle du Ministre de l'Industrie et des mines, il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière<sup>3</sup>. Ses objectifs sont :

- La fabrication de biens ou d'offres de services inexistantes en Algérie tout en créant une forte valeur ajoutée aux produits fabriqués ;
- La réduction des importations et l'accroissement des exportations ;
- L'utilisation de ressources locales (matières premières, mains d'œuvre) ;
- L'innovation par la technologie ou le savoir-faire

Depuis sa création jusqu'à la fin du premier semestre 2013, la FGAR a accordé pas moins de 930 dont 130 durant le premier semestre 2013. Les données relatives aux activités du FGAR depuis sa création jusqu'à la fin juin 2013, sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau N° 17** : Activités du FGAR de 2004 jusqu'à 2013

Donnés	Création	Extension	Total
<b>Nombre des garanties accordées</b>	416	514	930
<b>Cout total des projets (DA)</b>	43.299.015.862	49.884.787.000	84.183.802.862
<b>Montant des crédits sollicités (DA)</b>	19.471.180.457	32.179.866.583	51.651.047.040
<b>Taux moyen de financement sollicité</b>	57%	65%	61%
<b>Montants des garanties accordées (DA)</b>	7.635.990.181	16.001.969.279	23.637.959.461
<b>Taux moyen de garantie accordée</b>	39%	50%	46%
<b>Montant moyen de la garantie (DA)</b>	18.355.746	31.132.236	25.417.161
<b>Nombre d'emplois à créer</b>	9.202	31.063	40.265

**Source** : bulletin d'information n°23 du mois de novembre 2013 du Ministère du Développement industriel et de la Promotion de l'Investissement.

### 1.2 La caisse de garantie des crédits d'investissements (CGCI)

Elle est créée par le décret exécutif n° 04-134 du 19 avril 2004, son objectif est de garantir aux banques et les établissements de crédit, le remboursement d'emprunts bancaires effectués par les entreprises (PME), pour le financement d'investissement productifs, l'extension et le renouvellement de l'équipement.

- La CGCI ne garantit pas les crédits à la consommation et les activités commerciales

<sup>3</sup>[www.fgar.dz](http://www.fgar.dz)

- L'opération de garantie de la CGCI comprend six (06) étapes et met en relation trois (03) intervenants ou éléments : banque, investisseur (PME) et CGCI.
- La CGCI garantit les crédits à moyen terme ainsi que le crédit-bail pour les investissements de création et de développement ne dépassants pas 500 millions de Dinars

## **2. La PME Algérienne et financement bancaire**

la loi du 09-10 relative à la monnaie et le crédit (LMC) à changer le système bancaire algérien

### **2.1 Développements du système bancaire en Algérie**

Dès l'indépendance le système bancaire a connu de profonds changements, ce dernier avait pour objectif la mise en place d'un système de financement pour les différents secteurs de l'économie qui permettent leur développement dans les meilleures conditions, cette période est caractérisée par la volonté de restaurer la souveraineté de l'Etat et la mise en place d'un mécanisme de financement. Cette étape est caractérisée par :

- La création du Trésor Public le 29 août 1962 ;
- La création de la Banque centrale d'Algérie par la loi 62-144 du 12/12/1962, qui remplace la banque d'Algérie.
- La création de la monnaie nationale (Dinar Algérien) le 10 avril 1964, à la place du Franc Français ;
- La création de la Caisse Algérienne de Développement (CAD) le 07 mai 1963, renommée en 1971 la Banque Algérienne de Développement (BAD) ;
- La création de la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP) le 10 août 1964 ;

Plusieurs banques ont été créées durant cette période : la banque nationale d'Algérie (BNA) en 1966, la banque extérieure d'Algérie (BEA) dans la même année et la banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) en 1984. Mais toutes ces banques jouaient le rôle d'intermédiaires entre les entreprises publiques et le Trésor Public qui les financent.

L'entrée en vigueur de la loi Bancaire N° 86- 12 du 19 Aout 1986 relative au régime des banques et du crédit a permis d'encadrer l'activité bancaire et financière, qui n'a pas été mise en application au. Cette loi a reconduit le principe selon lequel « le système bancaire constitue un instrument de mise en œuvre de politique arrêtée par le gouvernement en matière de financement de l'économie. Il a pour mission de veiller à l'adéquation de l'affectation des ressources financières

et monétaires dans le cadre de la réalisation du plan national du crédit avec les objectifs des plans nationaux de développement»<sup>4</sup>.

Le système bancaire algérien a été marqué dans la deuxième étape par la promulgation de la loi du 14 avril 1990, 90-10 relatives à la monnaie et au crédit (LMC) qui remplace la loi bancaire de 1886. Cette loi a deux objectifs le premier est monétaire et financier, et l'autre économique,

**a) Les objectifs de la LMC**

**a-1) objectifs monétaire et financier**

- Mettre un terme définitif à toute ingérence administrative dans le secteur bancaire et financier.
- Réhabilite le rôle de la banque centrale dans la gestion de la monnaie et du crédit et des changes.
- Rétablir la valeur du dinar Algérien, en mettant fin aux divers statuts conférés à la monnaie dans les différentes sphères de transaction.
- Aboutir à une meilleure bancarisation de l'économie.
- Encourager les investissements extérieurs.
- Assainir la situation financière de secteur public par le biais du trésor public.
- Clarifier les sources des financements des agents économiques, notamment les entreprises, par la création d'un marché financier.
- Introduction des facteurs de régularisation monétaire tel que les ratios bancaires de refinancement.

**a- 2) les objectifs économiques :**

- Stopper l'ingérence administrative dans le secteur financier.
- L'ouverture aux investissements étrangers création d'emploi.
- Instauration des règles de commercialité au secteur bancaire
- Ouverture de la profession bancaire aux capitaux privés nationaux et étrangers.

## **2.2 La structure du système bancaire algérien**

Le système bancaire algérien est composé de banque publique, banque privés et mixte, un total de 29 banque et établissements financiers en activité. Vingt (20) sont des banques et neuf (09) sont des établissements financiers en Algérie en 2018.

**a) Les banques publiques :**

Les banques publiques algériennes sont en nombre de six (06), à savoir :

---

<sup>4</sup>Article 10 de la loi N° 86- 12 du 19 Aout 1986 relative au régime des banques et de crédit, journal officiel de la république algérienne N° 34 du 20 août 1986.

- **Banque Nationale d'Algérie (BNA):** créée en juin 1966, la BNA compte actuellement 197 agences réparties sur tout le territoire national ;
- **Banque Extérieure d'Algérie (BEA) :** créée en 1967 par l'ordonnance 67-204, la BEA compte 91 agences réparties sur tout le territoire national ;
- **Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR):** créée en 1982 par le décret N° 82-106 du 13 mars 1982, la BADR compte actuellement 290 agences et constitue le réseau le plus dense ;
- **Banque de Développement Local (BDL) :** créée à partir de la restriction du CPA en 1982, la BDL compte 148 agences ;
- **Crédit Populaire d'Algérie (CPA) :** créé en 1966 par l'ordonnance N° :66-366 du 29 décembre 1966, le CPA est un réseau composé de 139 agences ;
- **Caisse d'Epargne et de Prévoyance (CNEP banque) :** créée en 1964 sur la base du réseau de la Caisse Nationale de Solidarité des Départements et des Communes (CNSDC), devient CNEP en 1997 et compte actuellement 223 agences.

#### **b) Les banques Privés**

Il y a 13 banques privées et qui sont les suivantes :

- 1- Arab Banking Corporation Algérie (ABC Algeria)
- 2- Natexis Algérie
- 3- Société Générale Algérie
- 4- Citibank Algérie
- 5- Arab Bank PLC Algeria
- 6- B.N.P. / PARIBAS El Djazair
- 7- Trust Bank Algeria
- 8- Algeria Gulf Bank
- 9- Housing Bank for Trade and Finance Algeria :
- 10- Fransabank el Djazaïr SPA
- 11- Calyon Algérie
- 12- HSBC Algérie
- 13- Al Salam Bank-Algeria

**c) les banques mixte :** il existe en Algérie une seule banque mixte créée en 1991 spécialisée dans le finance islamique, elle a 25 agences c'est Banque Al Baraka Algérie, elle a comme actionnaire la BADR et le groupe saoudite Dalleh Al Baraka.

#### **d) Les bureaux de liaison :**



Il existe six (06) bureaux de liaison actuellement en Algérie, à savoir en 2014

- Crédit Lyonnais ;
- British Arab Commercial Bank ;
- Union des Banques Arabes et Françaises ;
- Crédit Industriel et Commercial ;
- Crédit Agricole INDOSUEZ ;
- Tunis International Bank.

### **3. Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement**

L'investissement est une opération complexe, car elle nécessite la prise en compte de plusieurs variables, nous allons traiter un dossier de crédit d'investissement qui présentera les points suivants :

#### **3.1 Etude économique du projet d'investissement**

L'étude économique d'un projet d'investissement consiste à étudier la viabilité du projet, cette étude devrait être faite par le banquier, prenant en considération les éléments suivants :

##### **3.1.1 L'identification du projet d'investissement**

Consiste à faire une présentation de l'entreprise en précisant son activité, son promoteur ainsi que toutes les informations historiques et dimensions qui peuvent être utiles pour la prise de décision du banquier.

##### **3.1.2 L'analyse du marché**

Cette analyse consiste à vérifier d'abord l'existence d'un marché pour la production de l'entreprise, cela afin de savoir si le produit est vendable et ensuite vérifier la demande de ce produit.

##### **3.1.3 L'analyse commerciale**

Cette analyse portera uniquement sur la meilleure façon de convaincre le client par les éléments comparatifs que peut apporter le produit ou le service.

L'analyse commerciale a été désignée par des éléments qualificatifs que le banquier doit vérifier.

On distingue quatre éléments essentiels, à savoir :

- Produit
- Prix
- Place
- Promotion

##### **3.1.4 L'analyse technique**

L'étude technique porte principalement sur les procédés techniques, les caractéristiques des moyens de production et les besoins de l'entreprise



### 3.2 Etude analytique

Cette étude correspond à l'étude détaillée sur le choix du promoteur sur les différentes composantes du projet.

#### 3.2.1 L'analyse de la rentabilité du projet

Il s'agit essentiellement de l'évaluation de la rentabilité d'un projet, l'appréciation de la rentabilité est faite sur la base des flux de trésorerie que le projet génère lui-même tout au long de sa durée de vie. Le banquier prête une attention particulière aux rubriques suivantes :

##### a- Les amortissements

Il est considéré comme une charge déductible mais non décaissable, par conséquent il doit impérativement servir au renouvellement de l'équipement.

##### b- L'évolution du besoin de fond de roulement :

L'augmentation des capacités de production de l'entreprise engendre des besoins d'exploitation, l'entreprise doit prévoir des ressources pour le financement de ces besoins cycliques.

## 4. rôle de la banque et difficultés de financement par crédit bancaire

La banque joue un rôle important dans l'économie en accompagnant les entreprises dans leur financement et développement. Les tableaux qui suivent présentent une ventilation du financement par emprunt des PME selon le type de financement et la taille de l'entreprise. Ces tableaux ont pour objet de fournir un ordre de grandeur du financement par emprunt et de sa répartition en fonction des quatre principaux types de financement des PME, à savoir : prêt à court terme, Prêt à moyen ou à long terme, Crédit-bail

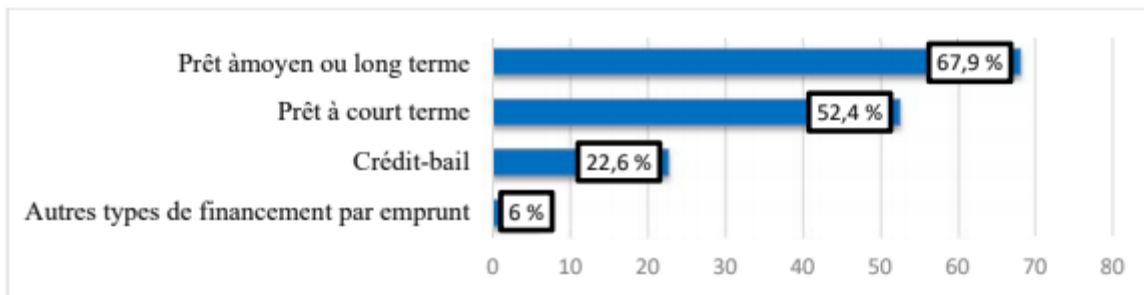
**Tableau N°18 :** Type de financement bancaire sollicité par les PME durant 2012-2016

	Financement demandé			Manquante	
	Effectif	%	%valide	Effectif	%
<b>Prêt à court terme</b>	44	43.1	52.4	18	17.6
<b>Prêt à moyen ou long terme</b>	57	55.9	67.9	18	17.6
<b>Crédit-bail</b>	19	18.6	22.6	18	17.6
<b>Autre types de financement par emprunt</b>	5	4.9	6.0	18	17.6

Source :Djaber BEZTOUH, La relation Banque-PME : Etude exploratoire en Algérie 2018,P 25

Le graphique suivant va nous donner une vue plus claire des différents types de financements Bancaires sollicités par les PME.

Figure N°07 :Types de financements bancaires sollicités par les PME (2012-2016)



Source :Djaber BEZTOUH, La relation Banque-PME : Etude exploratoire en Algérie 2018,P26

D’après le tableau précédent et le graphique ci-dessus, on constate que le type de financement bancaire le plus sollicité par la PME est le prêt à moyen et long terme qui est de 67,9% suivie du prêt à court terme de 52,4 %.

**Tableau N° 19:** Quelques comportements des investisseurs ayant eu accès au financement bancaire

		Nombre des investisseurs enquêtés	Pourcentage
<b>Nombre d'employés</b>	1 à 9	20	55,56%
	9 à 49	11	30,56%
	50 à 250	5	13,88%
	Plus de 250	0	0%
	<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100%</b>
<b>Dispositif sollicité</b>	ANSEJ	5	13,88%
	ANGEM	1	2,78%
	ANDI	9	25%
	CNAC	1	2,78%
	Sans aide	20	55,56%
	<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100%</b>
<b>Critère de choix</b>	Recommandation d'un proche ou ami	11	30,56%
	Analyse comparative propre des conditions des différentes banques	3	8,33%
	Relations personnelles avec la banque	15	41,67%
	Autres	7	19,44%
	<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100%</b>
<b>Nature de banque sollicitée</b>	Privée	11	29,73%
	Publique	26	70,27%
	<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>100%</b>

**Source :** AYAD Ahlem, Les conditions bancaires de financement de l'investissement en Algérie, mémoire master, 2016/2017, P43

Le tableau ci-dessus montre que la plupart des investisseurs enquêtés préfèrent le recours à l'autofinancement et l'emprunt bancaire. Les investisseurs classent l'autofinancement comme première source, pour éviter les problèmes liés aux conditions d'octroi de crédits afin d'améliorer leur rentabilité, ainsi que l'emprunt bancaire comme une seconde source. L'autofinancement constitue le moyen privilégié par les investisseurs, suivi l'emprunt bancaire qui reste un moyen de financement primordial pour les investisseurs.

#### 4.1 Les banques et l'activité de collecte des ressources

Durant les dernières années l'activité de collecte des ressources à vue et à terme des banques, a connu un développement appréciable, d'après le tableau suivant :

Tableau N°20 : les collectes des dépôts et leur structure entre 2010 à 2017

(En Milliards de dinars, fin de la période)

Année	Dépôts à vue				Dépôts à vue		
		Dépôts dans les banques	Dépôts au trésor	Dépôts au CCP		Dépôts en dinars	Dépôts en devises
2010	3 657,8	2 922,4	322,6	412,8	2 524,3	2 235,3	289,0
2011	4 570,2	3 536,2	518,7	515,3	2 77,7	2 483,8	303,9
2012	4 729,1	3 380,2	758,7	590,3	3 333,6	2 994,4	339,2
2013	5 018,7	3 564,5	860,2	621,1	3 691,7	3 321,7	370,0
2014	5 918,0	4 434,8	788,8	694,5	4 083,7	3 678,9	404,08
2015	5 136,3	3 891,7	537,2	707,4	4 443,4	3 947,3	496,0
2016	4 909,7	3 745,3	405,0	759,4	4 409,3	3 929,9	479,4
Juin 2017	5 165,9	3 980,3	339,9	845,7	4 578,0	4 068,4	509,7

( en pourcentage du total, fin de la période)

Année	Dépôts à vue				Dépôts à vue		
		Dépôts dans les banques	Dépôts au trésor	Dépôts au CCP		Dépôts en dinars	Dépôts en devises
2010	100%	79,89	8,82	11,29	100%	88,55	11,45
2011	100%	77,37	11,35	11,28	100%	89,10	10,90
2012	100%	71,48	16,04	12,48	100%	89,82	10,18
2013	100%	71,02	17,14	12,38	100%	89,98	10,02
2014	100%	74,94	13,33	11,74	100%	90,09	9,21
2015	100%	75,77	10,46	13,77	100%	88,84	11,16
2016	100%	76,28	8,25	15,47	100%	89,13	10,87
Juin 2017	100%	77,05	6,58	16,37	100%	88,87	11,13

Source : Etabli sur la base des données des rapports de la banque d'Algérie 2010-2017.

On remarque que l'augmentation de l'activité de collecte de dépôts à vue entre 2010 et 2014, et une légère diminution de 2014 jusqu'à 2016, cela peut se justifier par l'opération de réescompte août 2016, en revanche on constate une augmentation de l'activité de collecte des dépôts à terme de 2010 jusqu'à 2017.

## 4.2 les banques et l'activité de l'octroi des crédits

L'opération de distribution des crédits à l'économie se dirige vers une tendance à la hausse, le total des crédits à l'économie n'arrêtent pas d'augmenter, et qui enregistre de 3 268,1 milliards de DA en 2010

**Tableau N° 21** : volumes des crédits à l'économie (après déduction des créances rachetées par le trésor public) 2010-2017.

(En Milliards de dinars, fin de la période)

Année	Total crédit à L'économie	Crédits à court terme		Crédits à moyen et long terme	
		Montant	Part en%	Montant	Part en %
2010	3 268,1	1 311,0	40,11	1 957,1	59,88
2011	3 726,5	1 363,0	36,58	2 363,5	63,42
2012	4 287,6	1 361,7	31,76	2 926,0	68,24
2013	5 156,3	1 423,4	27,61	3 732,9	72,39
2014	6 504,6	1 608,7	24,73	4 895,9	75,27
2015	7 277,2	1 710,6	23,51	5 566,6	76,49
2016	7 909,9	1 914,2	24,20	5 995,7	75,80
Juin 2017	8 470,7	2 019,1	23,84	6 451,6	76,16

**Source** : Etabli sur la base des données des rapports de la banque d'Algérie 2010-2017.

On remarque que le montant des crédits à moyen et long terme est plus élevée que celui des crédits à court terme, et la part de court terme à passer de 40,11% à 23,84% à la fin juin 2017.

Cette section rassemble l'ensemble de garanties de fonds et explique le rôle des banques en ce qui concerne les dépôts et les crédits octroyés aux entreprises, ainsi que les bases d'étude du dossier d'investissement pour la prise de décision du banquier.

## Conclusion

Après l'indépendance, la PME en Algérie est victime de politiques orientés vers la nationalisation des entreprises, ce n'est qu'à l'aube des années 1990 qu'elle a pris de l'importance, ce changement l'a conduit à établir des relations internationales.

Le financement de l'activité économique par le biais des circuits bancaires officiels s'avère difficile, et les exigences des banques ne sont pas remplies par la plupart des petits entrepreneurs.

Par conséquent, la majorité de ces nouveaux porteurs de projets d'investissements se tournent vers des financements informels : les entrepreneurs financent souvent leurs démarrages avec leurs propres épargnes ou l'épargne familiale

Le phénomène d'asymétrie d'information joue un rôle très important pour la prise de décision des banques. L'emprunteur dispose davantage d'informations pertinentes que le prêteur, sur la qualité et les chances de réussite de son projet, ses risques réels et sa rentabilité anticipée. Le prêteur éprouve en effet, des difficultés à évaluer avec exactitude la qualité du projet concerné et à connaître les comportements futurs de son éventuel client (aléa moral).

Le risque de contrepartie reste un risque permanent de chaque crédit bancaire octroyé par n'importe quelle banque et quel que soit l'emprunteur, ça malgré l'étude détaillée que peut faire une banque d'un dossier de crédit, celle-ci reste toujours insuffisante et ne peut en aucun cas cerner la solvabilité de la partie prenante du crédit. « Le risque 0 n'existe pas ».

Nous avons essayé de cerner la procédure de financement des PME en Algérie, cela à travers les différents dispositifs d'aide et d'incitation à l'investissement et les fonds de garantie des prêts et rôle que joue les banques.

### Conclusion Générale

Nous rappelons que l'objet de notre recherche était d'étudier le financement des PME agroalimentaire en Algérie, en essayant de répondre à la question des problèmes d'accès aux différentes sources de financement disponible pour couvrir leur besoins.

Avant de répondre à ces questions, il est utile et nécessaire de rappeler la démarche et les différentes étapes que nous avons suivi pour effectuer ce travail. Dans un premier chapitre, nous avons présenté un éclaircissement les différentes définitions des petites et moyennes entreprises selon deux approches, dans les pays en voie de développement nous avons pris comme échantillon les pays voisin (Maroc et Tunisie), et les pays développer comme (les Etats –Unis, Japon ...) ainsi que ses spécificités. Comme nous avons cité les différents besoins et sources de financement des PME.

Dans le second chapitre nous avons opté pour un aperçu historique sur l'évolution des PME en Algérie, les caractéristiques et le rôle et importance de ces entreprises pour le développent économique du pays, comme nous avons présenté les différents dispositifs d'aide et d'incitation à l'investissement, ainsi que la relation entre la banque et l'entreprise.

Grâce à son statut dynamique qui prend en considération les caractéristiques et les changements de l'environnement dans lequel elle évolue, la PME est considéré comme une cellule de richesse, une source de satisfaction aux besoins économiques et sociaux en matière de croissance économique et d'absorption de chômage etc. En Algérie, comme dans d'autres pays, les PME notamment privées constituent la grande partie de tissu économique comme il aété démontré au premier et deuxième chapitre.

A la lumière des enseignements tirés au fil de nos recherches, en particulier pour ce qui est des bases de financement des PME, nous sommes arrivés au constatons suivantes :

- ✓ On note que ces dernières se redirigent de moins en moins vers les établissements d'incitation et de financement des investissements (ANSEJ, ANJEM, ANDI ...) et ceci d'une manière décroissante depuis les années 2014-2015, contrairement aux années 2012-2011 ou ils étaient le plus convoités. Ceci nous mène à dire que l'hypothèse numéro 2 est partiellement vérifiable.

- ✓ Pour ce qui des hypothèses 1 et 2 elles ne sont pas vérifiables parce que les PME algériennes ne peuvent s'autofinancer intégralement par leur fonds et l'accès aux marchés financiers et boursier sont pas si développés et le capitale requis pour y rentrer est très élevé.
- ✓ Pour ce qui est du financement des PME par l'établissement bancaire on notera que celui-ci est de plus en plus sollicité par les PME (crédits bail, crédit d'exploitation, etc), c'est-à-dire l'hypothèse numéro 3 est vérifiable.

Pour développer le financement des entreprises en Algérie on peut suggérer les solutions suivantes :

- ✓ Assouplir les conditions d'accès aux crédits bancaire pour les pme et ceci en mettant en avant des lignes de crédits avec des taux d'intérêts attractifs.
- ✓ Relancer les mécanismes d'incitation à l'investissement en canalisant ces investissements vers des secteurs stratégiques permettant de rapporter une valeur ajouté réel à l'économie national, de plus l'octroi de crédit doit être filtré pour le bénéfice de client (PME) solvable.



## Bibliographie

### Ouvrage :

- ❖ Acibert cité par R.Wtterwulghe et Fr. Janssen, « La PME Une entreprise humaine » de boeck Université, 1998, P173.
- ❖ Alice Guillon « vers une nouvelle définition de la PME à partir du concept de contrôlabilité »
- ❖ Gillet R, Joberd J-P, Navette.P, Rambourg.P, Finance d'entreprise, Finance de marche, Diagnostique Financier, Editition Dalloz, 1994.
- ❖ M Bauerl
- ❖ P.A. Julien « les PME bilan et perspective » ; Ed ; economica, Paris,1997.
- ❖ Witterwulghe. Robert, « la PME une entreprise humaine »,departement de boeck université,1998.
- ❖ Gillet R, Joberd J-P, Navette.P, Rambourg.P, Finance d'entreprise, Finance de marche, Diagnostique Financier, Editition Dalloz, 1994.

### Revus, Articleet communication

- ❖ Tehami A, « La PME/PMI,l'arme et l'âme de puissances économique actuelle » Quotidien D'Oran, 222, 04/2002.
- ❖ Rapport 2013, évolution économique et monétaire en Algérie.
- ❖ AimadDatoussaid , PME création d'emploi en algérie,2012.

### Thèse et mémoire :

- ❖ MEKBEL Mebrouk et YOUSFI Abdelkader « le financement des PME en Algérie - contraintes et perspectives, cas de la wilaya de bejaia. Mémoire 2013/2014.
- ❖ BEZTOUH Djaber « financement des investissements des PME en Algérie : difficultés et perspectives de diversification des modes de financement », Bejaia, 2018/2019.
- ❖ DEKALI Abdelwahab et DJABELKHIR Hakim « l'enjeu du développement des PME dans la wilya de TIZI OU »,2014/2015.
- ❖ Thomas DJUTIO, «les déterminants de l'internalisation », lille 1997.

- ❖ HOUACINE Souhila et ARZKI Sbrina, « Performance des PME agroalimentaires cas de la wilaya de Tizi ousou et de la wilaya de blida, 2017.

### Textes réglementaires

- ❖ Décret n°91-37 du 19/02/1991, portant sur la libération du commerce extérieur.
- ❖ La loi d'orientation sur la promotion de la PME/PMI (loi N° 01/18 du 12/12/2001).
- ❖ Ordonnance relative au développement de l'investissement (ordonnance n° 01/03 du 20/08/2001)
- ❖ Bulletin d'information statistique du ministère de l'industrie et des mines.

### Sites internet

- ❖ [https:// www.cairn.info/revue- francaise-de-gestion-2003-3-page-107.htm](https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2003-3-page-107.htm)
- ❖ [http://fr.wikipedia.org/wiki/petite et moyennes entreprises au canada](http://fr.wikipedia.org/wiki/petite_et_moyennes_entreprises_au_canada)
- ❖ [www.tifaw.com/](http://www.tifaw.com/)

## **Questionnaire de l'enquête sur le financement de la PME agro-alimentaire en Algérie. Cas de Bejaia**

Dans le cadre de la préparation de notre mémoire de master en Sciences économiques, option « Economie monétaire et bancaire », nous vous serons reconnaissant, Madame, Monsieur, de bien vouloir participer à notre enquête portant sur le thème : « financement De la PME agro-alimentaire en Algérie »Cas de Bejaia.

Le but de cette enquête est d'assembler les informations concernant les moyens disponibles pour financer la PME agroalimentaire, ainsi que les conditions de financement de ce secteur, et analyser d'éventuelles difficultés liées au durcissement de l'accès au crédit.

Vous pouvez être rassurés que l'anonymat des réponses sera gardé .Celles-ci seront traités confidentiellement et serviront exclusivement à des fins de recherche scientifique.

### **SECTION A : Information sur l'entreprise**

- 1- Dénomination sociale.....
- 2- Siege social .....
- 3- L'année de création de l'entreprise.....
- 4- La valeur approximative investie à la création .....DZD
- 5- Quel était le chiffre d'affaire en 2019 :.....DZD
- 6- Statut juridique :
  - Entreprise individuelle (EURL)
  - Société à responsabilité limitée (SARL)
  - Société en nom collectif (SNC)
  - Société par action (SPA)
  - Autre, précisez .....
- 7- Nature de l'entreprise
  - Publique
  - Privé

8- Nombre d'employés :

1 à 9

10 à 49

50 à 250

Plus de 250

**SECTION B : Informations sur le financement de l'entreprise**

9- Quelle est la structure du financement initial :

Epargnes personnelles (autofinancement)  .....

Emprunts bancaire  .....

Capitaux familiaux  .....

Emprunts chez les amis  .....

Organisme public d'aides à la création  .....

Autre, précisez .....

10- Avez-vous sollicité des organismes d'états pour vous aider dans le financement ?

OUI  NON

11- Si oui, lequel de ces organismes vous a aidé dans le financement ?

ANSEJ

ANDI

CNAC

ANGEM

Autre, précisez :.....

12- Avez-vous sollicité une institution financière ?

Oui  Non

13- Si NON pourquoi ?

Autonomie de financement

Difficulté d'avoir un crédit

Incertitude de la réussite du projet

Volonté d'être indépendant

Autre,

précisez .....

.....

14- Si OUI, quelle banque avez-vous

sollicité :.....

15- Pourquoi avez-vous choisi cette banque ?

Taux d'intérêt intéressant

Qualité de services offerts

Moins de garanties

Délais de remboursement

Facilité d'accès

Autre, précisez :.....

16- Êtes-vous client de plusieurs banques ?

Oui  Non

Si OUI : pour quelle raison ?.....

.....

17- Accédez-vous facilement au financement bancaire

Oui  Non

Si non pourquoi ?.....

.....

18- Pour quel type de besoin sollicitez-vous le crédit ?

Besoins d'investissements

Besoins d'exploitations

19- Quel type de financement bancaire avez-vous sollicité ?

Crédit à long terme

Crédit à moyen terme

Crédit à court terme

Crédit hypothécaire

20- Avez-vous cherché d'autres sources de financement ?

Oui  Non

21- Si oui, s'agit elle de :

Capital risqué

Leasing (crédit-bail)

Micro crédit

Ouverture du capital

22- Avez-vous obtenu le crédit demandé ?

Oui  Non

23- Si non, pourquoi ?

Manque de garantie

La banque n'est pas satisfaite des performances de l'entreprise

Dossier incomplet

La solvabilité de l'entreprise

### SECTION C : Les contraintes pour accéder aux sources de financement

24- Comment estimez-vous les taux d'intérêts appliqués ?

Faible

Raisonné

Trop élevé

25- Les garanties sont-elles nécessaires pour l'octroi du crédit ?

Oui  Non

26- Qui s'est porté garant ?

Les propriétaires

L'entreprise elle-même

27- Comment vous trouvez ces garanties ?

Faible

Raisonnables

Excessives

28- Quelle était la durée d'étude de votre dossier de crédit ?.....mois

29- Selon vous cette durée est :

Adéquate

Longue

Plus longue

30- Est-ce que la procédure d'obtention d'un crédit est compliquée ?

Oui

31- Comment jugez-vous les documents de la constitution du dossier de crédit ?

Intéressant  Pas intéressant

32- Comment qualifiez-vous les questions de votre banque ?

Relation professionnelles (accueil, conseil)

Efficacité des opérations (fiabilité, diligence)

La négligence

Discrimination de l'octroi du crédit

Autre, précisez :.....

33- Quelles suggestions proposez-vous afin d'améliorer l'accès des PME aux financements ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci pour votre collaboration

## Table de Matières

**Remerciements**

**Dédicaces**

**Liste des abréviations**

**Liste des tableaux**

**Liste des graphes**

**Liste des figures**

**Sommaire**

<b>Introduction générale.....</b>	<b>3</b>
Chapitre 1 : Généralités sur les PME.....	3
Section 01 : Généralités sur les PME.....	3
1. Définition des petites et moyennes entreprise.....	4
1 -1 L'approche qualitative .....	5
1.1.1 Le mode de direction ou l'exercice du pouvoir .....	5
A Le risque .....	5
B La responsabilité .....	5
C L'indépendance .....	6
1.1.2 La direction effective.....	6
1.2 L'approche quantitative .....	7
1.3 Définition de la PME dans certains pays développés .....	9
1.2.1 Définition de la PME au Canada .....	10
1.2.2 Définition de la PME aux Etats Unis.....	10
1.2.3 Définition européenne de la PME .....	10
1.2.4 Définition de la PME au Japon .....	11
1.3 Définition de la PME dans certains pays en voie de développement .....	11
1.3.1 Définition de la PME au Maroc .....	11
1.3.2 Définition de la PME en Tunisie .....	12
2. Les spécificités des PME .....	13
2.1 Les fondements de la spécificité des PME .....	13



2.1 Les fondements de la spécificité des PME .....	13
2.1.1 Les déséconomies d'échelle.....	13
2.1.2 Les déséconomies de champ .....	14
2.1.3 Les déséconomies d'expérience.....	15
Section 02 : les besoins de financement des cycles de la PME.....	15
1.1 Les besoins liés au cycle d'investissement.....	17
1.2 Les besoins de financement liés à l'exploitation(ou besoin de fonds de roulement).....	18
1.2.1 L'origine de ces décalages .....	18
Section 03 : les sources de financement des PME.....	20
1 Les ressources internes de financement.....	21
1.1 L'autofinancement .....	21
1.1.1 Les avantages et les inconvénients de l'autofinancement .....	21
A Les avantages.....	21
B Les inconvénients.....	22
1. 2 L'augmentation des fonds propres.....	23
1.2.1 Emission d'actions aux profits des actionnaires existants.....	23
1.2.2 L'incorporation des réserves.....	23
1.2.3 Les comptes courants d'associés.....	24
1.2.4 Cession d'éléments d'actif.....	24
2 Financements externes.....	24
2.1 Le financement externe direct (sur le marché).....	24
2.1.1 Définition du marché financier.....	24
2.1.1.1 les fonctions du marché financier.....	25
2.2 Le financement externe indirect (bancaire) .....	25
2.2.1 Le crédit à court terme.....	25
A .Les crédits d'exploitation à objet général.....	25
A.1 La facilité de caisse.....	25
A.2 le découvert bancaire.....	26
A.3 le crédit compagnie.....	26
A.4 le crédit relais.....	26

B Les crédits d'exploitation à objet spécifique .....	26
B.1 l'escompte commercial.....	26
B.2 l'avance sur marchandise.....	27
B.3 l'affacturage.....	27
2.2.2 Les crédits à moyen et long terme.....	27
2.2.1 Financements par le crédit-bail.....	27
a) Établissements spécialisés dans le crédit-bail :.....	28
b) Les banques et les établissements financiers exerçant dans ce domaine.....	29
Conclusion .....	29
Chapitre 02 : financement des PME en Algérie .....	32
Introduction .....	32
Section 01 : La PME dans le contexte Algérien.....	33
1 Définition de la PME en Algérie .....	33
2 Aperçu historique des PME en Algérie.....	33
1.1 Répartition sectorielle et géographique des PME en Algérie .....	38
1.1.1 Répartition sectorielle des PME en Algérie .....	38
1.1.2 Répartition géographique .....	39
2. Les caractéristiques des PME en Algérie .....	40
3. Importance et rôle des PME/PMI pour le développement économique Algérien....	41
3.1 La création d'emploi .....	41
3.2 La création de la valeur ajoutée .....	42
3.3 La distribution des revenus .....	43
Section 02 : Etude du financement des PME par les mécanismes du développement et d'incitation à l'investissement (ANSENJ, ANDI, CNAC, ANGEM). .....	44
1. Les dispositifs d'aide et d'incitation à l'investissement .....	44
1.1 ANDI.....	44
1.2 CNAC .....	45
1.3 ANSEJ.....	46
1.3.1 Les missions de L'ANSEJ.....	46
1.3.2 L'évolution du financement par mécanisme ANSEJ (2012-2017) .....	47
1.4 ANJEM.....	48
2. Etude comparative.....	49
Section 03 :Relation banque- entreprise.....	49
1. Les organismes de garanties .....	49

1.1 Les fonds de garanties des prêts (FGAR).....	50
1.2 La caisse de garantie des crédits d'investissements (CGCI).....	50
2. La PME Algérienne et financement bancaire.....	51
2.1 Développement du secteur bancaire en Algérie.....	51
2.2 La structure du système bancaire Algérien .....	52
3. Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement.....	54
3.1 Etude économique du projet d'investissement.....	54
3.1.1 l'identification du projet d'investissement.....	54
3.1.2 l'analyse de marché .....	54
3.1.3 l'analyse commercial .....	45
3.1.4 l'analyse technique.....	54
3.2 Etude analytique.....	55
3.2.1 l'analyse de la rentabilité du projet.....	55
4. Rôle de la banque et difficultés de financement par crédit bail.....	55
4.1 Les banques et l'activité de collecte des ressources.....	57
4.2 Les banques et l'activité de l'octroi des crédits.....	59
Conclusion .....	60
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>61</b>